

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Logement
**Une loi
en débat**

Éducation
**Mobilisation
réussie**



Congrès
Marseille Force 5

le monde  notre pays

DÉCOUVRIR, RENCONTRER, PARTAGER
40 pays - 120 destinations
Séjours / Circuits / Expéditions / Randonnées

VILLE CAPITALE
Dubrovnic
À partir de **495 €**
Week-end 5 jours/4 nuits en demi-pension au départ de Paris, Lyon et Strasbourg les 05/09, 25/09 et 16/05.

CIRCUIT DÉCOUVERTE SOLIDAIRE
Roumanie
à partir de **1319 €**
15 jours en pension complète au départ de Paris et Lyon les 14/07, 28/07, 04/08 et 11/08. Logement chez l'habitant et en hôtel.

CIRCUIT DÉCOUVERTE
Norvège
À partir de **1490 €**
8 jours en pension complète au départ de Paris, Lyon, Strasbourg et Toulouse les 28/05, 19/06 et 17/07.

ARVEL VOYAGES Tél. : 04 72 44 95 50
www.arvel-voyages.com

Nouveaux Regards

L'immigration est devenue un problème politique pour les forces de gauche.

Pour les partis de droite, sous des formes diverses, l'immigration est un thème de rassemblement et de campagne porteur, qui ne risque pas ou peu de créer de hiatus avec l'électorat traditionnel de ces partis. En revanche, le comportement de la gauche de gouvernement à l'égard de l'immigration, et en particulier son refus de régulariser les sans-papiers comme elle s'y était pourtant engagé quand elle en a eu l'occasion en 1997, est un des motifs majeurs de la dégradation des rapports entre le monde associatif et militant et cette gauche. Des années 1970 à aujourd'hui, l'immigration est une question dont l'importance sociale et politique n'a cessé de croître et un prisme qui permet de lire les évolutions de la société française et de ses pratiques politiques.



**Numéro 35
de Nouveaux Regards**

Dossier : Immigration, fantasmes et vérités

Univers des sciences : Marc Silberstein et François Athané, et un entretien avec Rémi Lefebvre

Grand entretien : Jean-Marie Lévy-Leblond

ARTS : le musée de Grenoble

Forum : La RSE : un enjeu syndical

Notes de lecture

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
3,5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 90 30
Fax : 01 48 01 02 52
Internet :

http://www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Jean-Michel Drevon,
Françoise Dumont,
Bruno Kozole,
Élizabeth Labaye,
Éliane Lancette,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03

ARVEL p. 2
PROJET ACTION p. 31
GMF p. 32

Joint à ce numéro,
un supplément pour
les adhérents du SNE,
du SNUCLIAS et
du SNUTEFI

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Retraites, les échéances 2008.

5

Crise du logement,
une loi en débat.

6

publiques

Décentralisation,
2 ans après.

10

éducatives

Rentrée 2007,
des emplois supprimés

14

culturelles

Théâtre nouvelle génération

26

rencontre

Anne-Sophie Pic

30

DOSSIER

Congrès de la FSU : Marseille, force 5

Premier congrès pour plusieurs syndicats après l'ouverture du champ de syndicalisation, le congrès de Marseille a débattu de nombreuses questions rappelant que la FSU n'a jamais limité son action à la défense des intérêts corporatifs. « Elle a fait le choix de s'intéresser et d'intervenir sur toutes les grandes questions de société » comme l'a rappelé Gérard Aschieri.



© YVES TRÉVIERS/NAJA

L'architecture au service des musées du XXI^e siècle

Avec l'inauguration du musée Fabre de Montpellier, le 4 février dernier, c'est une nouvelle génération de bâtiments d'art qui a vu le jour. Signé par un cabinet bordelais qui a fait de l'exercice sa spécialité.



© LISA PÉQUERY/NAJA

édito

Contribuer à des alternatives



Gérard Aschieri

Avec la période électorale qui s'engage la FSU, comme la plupart des syndicats, est fortement sollicitée. Depuis les journalistes qui demandent comment vont voter les enseignants ou les fonctionnaires jusqu'aux candidats ou leurs équipes. Il ne s'agit pour la FSU en aucune manière de se laisser instrumentaliser, de distribuer les bonnes ou mauvaises notes, d'appeler directement ou indirectement à voter pour tel ou tel. Mais il n'est pas question non plus de se retirer sur un quelconque Aventin en regardant simplement ce qui se passe.

Notre congrès a fait des propositions pour contribuer à des alternatives.

Et il s'agit pour nous d'être présents dans le débat public et de dire fortement, y compris aux partis politiques mais pas seulement à eux, ce que sont les grands enjeux, ce qui est insupportable et que nous refusons, ce que nous voulons changer et comment nous proposons de le changer ; et de le faire à partir de notre point de vue, celui d'une organisation syndicale représentative d'une partie des salariés qui entend bien ne pas renoncer à agir en toutes circonstances.

Payer l'impôt, un acte citoyen

La FSU, opposée aux politiques fiscales menées depuis des années qui tendent à délégitimer l'impôt, et qui au fil des réformes et des cadeaux aux couches très aisées de la population, ont diminué sa progressivité, a réaffirmé son attachement à l'impôt, contrepartie de services rendus à la population. Un appel à l'initiative d'Alternatives affirme que les prélèvements sont « légitimes », et reconnaît la nécessité d'« un niveau élevé de dépenses publiques ». C'est pourquoi, disent les signataires « nous consentons à l'impôt et récusons des baisses de la fiscalité dont la contrepartie serait l'insuffisance des moyens donnés à la protection sociale des plus pauvres, à l'éducation, à la recherche, à la santé, au logement ou encore à l'environnement » : <http://www.alternatives-economiques.fr/petition/>. Attac a lancé de son côté, le projet d'un « pacte fiscal », suite à la publication de son « Manifeste » (<http://www.france.attac.org>)

> FSM

Cinq jours à Nairobi

Le 7^e Forum Social Mondial (FSM) qui s'est tenu à Nairobi au Kenya a rassemblé plus de 50 000 personnes durant cinq jours de séminaires, de débats et de manifestations. Kasarani aura accueilli une foule de délégués du continent noir, peu présents lors des précédents FSM. Le plus grand rassemblement mondial d'ONG et des mouvements sociaux dont les organisations syndicales (avec notamment le forum syndical organisé par la CSI) leur a permis de rencontrer leurs collègues européens, asiatiques, nord et latino-américains. Et réciproquement, le FSM a offert aux délégués des autres continents un regard privilégié sur les mouvements qui animent les sociétés africaines. D'ateliers en séminaires, c'est la richesse et la pertinence d'une expertise africaine sur l'Afrique et sur les mécanismes internationaux, économiques et politiques qui meurtrissent le continent qui s'exprime : en plus de l'analyse technique et pointue des processus qui abou-



tissent à la misère s'accroissent les témoignages, les exemples concrets ; des paysans, des personnes déplacées par les conflits ou la misère, massacrées par la maladie, le SIDA notamment... La majorité de la population survit dans des bidonvilles. Les gens aisés vivent barricadés. La police cède ses prérogatives aux compagnies de sécurité. L'eau et l'électricité ne parviennent qu'épisodiquement dans les quartiers défavorisés. Cette rencontre en terre

africaine a tenu ses promesses.

Il y a désormais la nécessité pour le FSM de franchir une nouvelle étape qui s'est exprimée : passer de la résistance à l'offensive, s'organiser plus efficacement, construire des alternatives concrètes. C'est autour de cette perspective que se déclineront les prochains rendez-vous de mobilisation internationaux qui culmineront avec la journée d'action mondiale de 2008 qui aura lieu en remplacement du FSM.

SOPHIE ZAFARI

MÉTIER

Enseigner et sécuriser

Une formation de nageur et un goût modéré pour les études ont poussé André vers les bassins à une époque, les années soixante-dix, où l'on construisait beaucoup de piscines un peu partout en France et où les municipalités faisaient des ponts d'or aux titulaires du diplôme de maître nageur version 1951. « À l'époque, on pouvait aussi donner des leçons particulières, certains géraient la location de matériel... » Dans l'ensemble c'était plutôt bien payé. Puis les années quatre-vingt : on exige alors le Brevet d'éducateur sportif 1er degré. La fonction éducative, André la revendique pleinement : « nous voulons que l'on reconnaisse notre mission d'enseignement. » Enseigner et sécuriser : les deux fondements du métier. Chaque année en France, une trentaine d'enfants meurent par défaut d'apprentissage de la natation. Si en 30 ans de métier André n'a jamais été confronté à une noyade, il en a évité plus d'une. L'angoisse de tout maître nageur. Ne pas intervenir à temps ne pas voir l'accident. « On peut passer des



André Piszok

Maître nageur au Blanc-Mesnil, Seine Saint-Denis

années sans que rien ne se passe dans le bassin, et puis un jour devoir intervenir trois fois... » Être vigilant, se remettre en question. Aujourd'hui, on est à nouveau dans le creux de la vague, si l'on peut dire. On manque à nouveau de maîtres nageurs. « les jeunes doivent se payer leur cursus de formation, ils ne peuvent plus donner de leçons et la plupart du temps ils sont vacataires. » Pas très incitatif ! André craint aussi que les politiques soient tentés de dissocier sécurité et enseignement. « On ferait tout au rabais ! » Enfin, avec le recul on se rend compte que passer ses journées au bord des bassins expose à des émanations prolongées et répétées de chlore et de chloramine, qui ne sont pas du meilleur effet sur la santé. Et même s'il occupe aujourd'hui une fonction administrative de chef de bassin, le militant du SNUCLIAS sait qu'il y a là largement de quoi motiver la revendication d'une retraite anticipée pour les maîtres nageurs.

Bruno Kozole

> RETRAITES

Préparer les échéances de 2008



© LISA PÉQUERY/NAJA

Le COR suggère des pistes inquiétantes, en particulier l'augmentation de la décote, et le décalage des bornes de 60 ans (âge de la retraite) et 65 ans (annulation de la décote).

Alors que la majorité des actifs ne sont plus en emploi à l'âge de 60 ans, et que l'âge moyen de départ a même baissé ces dernières années, par l'éviction de nombreux salariés des entreprises, les orientations préconisées par le Conseil d'orientation des retraites (COR) dans son dernier rapport sont en contradiction avec le constat du faible impact de l'allongement de la durée d'assurance. Elles s'inscrivent en effet dans la logique des réformes Balladur et Fillon avec en perspective un nouvel allongement en 2008 (de 160 à 164 trimestres de 2009 à 2012, puis jusqu'à 167 trimestres en 2020).

Le rapport, qui pointe pourtant dans son diagnostic des éléments intéressants, partagés par la FSU, comme le rôle déterminant joué par les variables économiques dans l'équilibre des régimes, ignore des questions centrales dans la réflexion sur les retraites : celles par exemple de l'allongement de la durée des études, de la précarité des débuts d'activité professionnelle, des inégalités persistantes voire accrues entre hommes et femmes, compte tenu que les mécanismes choisis pénalisent les salariées à carrière courte ou à temps partiel (sujet sur lequel le COR a pourtant travaillé) - des éléments non pris en compte alors même qu'ils pèsent sur la durée d'activité.

Surtout, le COR suggère des pistes inquiétantes, en particulier l'augmentation de la décote, et le décalage des bornes de 60 ans (âge de la retraite) et 65 ans (annulation de la décote). Il s'agit en réalité de confirmer à long terme une baisse des pensions, compensée - pour quelques-uns seulement - par une épargne individuelle.

Dans son congrès, la FSU a réaffirmé ses choix solidaires en matière de retraite, et rappelé son exigence d'abrogation des lois Fillon et Balladur. Elle a souligné que les attaques « au nom de l'équité » contre les régimes spéciaux, ont surtout pour objet de fragiliser l'ensemble des régimes. Il est donc indispensable de construire des mobilisations unitaires pour sauvegarder et améliorer l'ensemble des régimes par répartition et le code des pensions. La FSU souhaite une concertation intersyndicale afin de préparer l'échéance de 2008.

ÉLIZABETH LABAYE

Dépendance : annonces inquiétantes

Philippe Bas veut mettre en place une « couverture complémentaire solidaire du risque dépendance », comportant un « panier de services » ; il prône aussi l'augmentation de la CSG et l'extension de la contribution de solidarité, dans le cadre de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (financée en partie par la « journée de solidarité »). La FSU, qui vient de réaffirmer dans son congrès sa volonté de voir la perte d'autonomie et le handicap pris en charge dans le cadre de la sécurité sociale, a exprimé son total désaccord avec ces propositions qui, amèneraient au démantèlement des solidarités, notamment intergénérationnelles. Le financement du handicap et de la dépendance doit faire l'objet d'un débat public, afin de trouver les solutions respectant les principes de solidarité et garantissant des ressources suffisantes.



© YVES TREVIERS/NAJA

Inspection du travail : Procès d'un double meurtre

Jeudi 2 septembre 2004, lors d'un contrôle dans une exploitation agricole, en Dordogne, Gérard Duviau s'empare de son fusil de chasse et abat successivement Daniel Buffière, contrôleur de la Mutualité sociale agricole et Sylvie Trémouille, contrôleur du travail à l'ITEPSA. C'est la première fois dans l'histoire de l'Inspection du travail qu'un agent est assassiné dans l'exercice de ses missions. La banalité du traitement médiatique infligé au double meurtre avait provoqué l'indignation, puis la colère des agents de l'Inspection face à l'indigence des réactions des

pouvoirs publics. Le procès qui s'ouvrira devant la cour d'assises de Périgueux du 5 au 9 mars 2007 sera aussi pour les agents de l'Inspection le moment d'exiger à nouveau des responsables politiques une légitimité et des moyens à la hauteur de leurs missions de défense et de protection des salariés. En effet, on ne compte plus les tentatives de réforme de l'Inspection du travail qui ont en commun la réduction de ses droits alors même que son rôle est de rétablir un peu d'équilibre entre les salariés et les employeurs.

B. K.

Crises du logement : 1954-

Les « Enfants de Don Quichotte » ont rappelé que la France vit une crise du logement qui laisse à la rue 90 000 personnes. Une loi sur le droit au logement opposable est en discussion.

La médiatisation de l'action des « Enfants de Don Quichotte » aura permis de porter sur le devant de la scène sociale la crise du logement qui sévit aujourd'hui en France et d'obliger le gouvernement à légiférer en urgence,



Les années soixante ont vu la construction de grands ensembles.

mais elle n'en révèle que la partie émergée : le drame quotidien des 90 000 SDF.

On aurait, en effet, tort de croire qu'elle se limite à cela : la crise que

nous connaissons aujourd'hui, avec ses plus de trois millions de mal logés et de pas logés du tout, peut être utilement comparée à celle que la France a connue en 1954.

En 1954, la crise était celle d'une pénurie de logements liée à la conjonction ente la lenteur de la reconstruction, l'urbanisation du pays, et la vétusté d'un parc sans confort. Cette crise se manifestait, notamment, par l'existence de bidonvilles en périphérie ces villes où s'entassaient et survivaient des dizaines de milliers de familles. C'est l'État, « promoteur immobilier », sans lequel rien d'important ne se faisait en matière de construction (en 1959 la construction neuve non aidée représentait moins de 9 % des logements terminés) qui s'est attachée à la résoudre.

Une crise étendue...

La crise actuelle touche bien sur toujours les couches les plus défavorisées de la population, mais elle atteint aus-

si les couches moyennes auxquelles les blocages de salaires et les pertes de pouvoir d'achat interdisent de suivre la hausse folle des prix de l'immobilier aussi bien en locatif qu'en accession à la propriété (et ce ne sont pas les prêts à 50 ans - plus d'une vie de travail ! - que commencent à proposer les banques qui résoudront ce différentiel). On peut même avancer que, si jusque dans les dernières années du xx^e siècle, il y avait deux crises distinctes, identifiables, celle vécue par les plus défavorisés laissés à eux-mêmes et celle que connaissaient les couches moyennes à laquelle les pouvoirs publics ont essayé d'apporter une réponse avec le logement dit « intermédiaire » et en augmentant les plafonds de ressources d'accès aux logements sociaux, aujourd'hui ces deux crises n'en forment plus qu'une. Jamais le taux d'effort réclamé aux ménages pour leur logement et les charges qui y sont liées n'a été aussi important et insupportable : dire qu'en moyenne il est actuellement de 24,7 %, c'est aussi dire que pour les ménages les plus modestes il peut atteindre de 30 à près de 50 % de leurs ressources notamment dans les grandes métropoles.

... que la politique du logement ignore

Aujourd'hui l'État s'est très largement désengagé financièrement pour laisser prospérer les « vrais » promoteurs, ceux du privé. Une des mesures phares de ce désengagement aura été en 1977 la loi substituant à l'« aide à la pierre » l'« aide à la personne » qui porte un coup décisif aux acteurs essentiels du logement social qu'étaient les Offices Public d'HLM. De ce point de vue la crise actuelle est moins une crise de la construction qu'une conséquence prévisible de la marchandisation du logement.

La crise actuelle se marque en effet par le paradoxe suivant : jamais depuis 1980 la construction n'a été si importante et jamais elle n'a été aussi peu adaptée aux besoins sociaux réels. Ainsi, en 2006 près de 430 000 logements ont été mis en chantier. Mais seuls près de 67 000 d'entre eux, soit moins de 16 %, sont des constructions so-

Une loi en débat

Le Sénat vient d'adopter le 1^{er} février le projet de loi sur le droit au logement opposable. Celui-ci définit cinq catégories de personnes prioritaires (les SDF et les personnes soit menacées d'expulsion sans relogement, soit hébergées, soit logées dans des locaux insalubres ou dangereux, soit enfin celles avec enfants ne disposant pas d'un logement décent ou vivant en suroccupation) qui pourront à partir du 1^{er} décembre 2008 présenter un recours administratif si leur demande HLM est rejetée.

À partir du 1^{er} janvier 2012 toute personne éligible au logement social et dont la demande aura « été laissée sans réponse durant un délai anormalement long » aura la même possibilité.

Un comité de suivi est créé associant le Haut

Comité pour le logement des personnes défavorisées, les associations d'élus et celles œuvrant dans le domaine du logement.

Ont également été adoptées des mesures obligeant les communes situées dans un bassin de plus de 50 000 habitants à se doter d'une place d'hébergement d'urgence par tranche de 2 000 habitants, ainsi qu'une légère extension (250 nouvelles communes seront concernées) du champ d'application de l'article 55 de la loi SRU qui leur impose théoriquement d'avoir 20 % de logements sociaux.

Ce projet est discuté à l'Assemblée Nationale à partir du 15 février.



-2007, quelles différences ?



Les Enfants de Don Quichotte en occupant le centre des villes ont mis en avant la question des SDF.

© YVES TRÉVIERS/NAJA

ciales accessibles aux 50 % de salariés qui gagnent moins de 1 400 € par mois et à cette moitié des ménages qui vivent avec des revenus inférieurs à 2 SMIC nets (2 050 € par mois). Ainsi la crise du logement actuelle, loin d'être d'abord une crise de la construction participe d'une crise plus globale liée à la détérioration de la répartition des richesses et à la disparition du vecteur du service public d'une politique sociale du logement qu'étaient les OPHLM.

MICHEL MARTET



© NAJA

3 questions à Benoîte Bureau : « mettre en œuvre des politiques volontaristes »

Pour vous qu'est-ce que le droit opposable ?

Rendre le droit au logement opposable, c'est créer un levier pour régler la crise du logement : ce droit doit créer à l'État des obligations et le forcer à mettre en œuvre des politiques volontaristes. Ainsi, quand l'obligation scolaire a été édictée, les écoles n'étaient pas encore construites, et les instituteurs n'étaient pas recrutés. Le droit a été institué, et « l'intendance » a suivi. Le problème, c'est que la loi telle qu'elle est rédigée pour l'instant ne crée pas à l'État d'obligation : d'abord la procédure prévue instaure des filtres successifs qui éliminent un grand nombre de demandeurs de logements selon des critères arbitraires, ensuite une confusion est entretenue entre droit au logement et droit à l'hébergement. Bref, il s'agit encore et toujours de gérer la pénurie de logements sociaux.

Quelles conditions sont nécessaires pour le rendre effectif.

Pour rendre le droit au logement effectif, il faut avant tout des logements. C'est-à-dire une politique de construction massive de logements sociaux abordables (au moins un million) pour les ménages en difficulté, et des mesures pour répondre à l'urgence, par exemple l'application de la loi de réquisition, pour reloger tout de suite les mallogés et les sans-logis, et l'arrêt des expulsions sans relogement qui chaque année grossissent le flot des sans-logis. Par ailleurs, nous sommes favorables à une réglementation du marché de spéculation immobilière.

Le DAL se bat depuis des années, qu'est-ce qui a changé aujourd'hui ?

Nous sommes en période électorale, et le logement est un des enjeux de cette campagne, à la suite des



Benoîte Bureau, « ministre » de la crise du logement.

luttres menées depuis tant d'années sur le terrain, et de l'acuité de la crise, qui touche actuellement des secteurs de la population jusque-là épargnés et fait craindre à un français sur deux de se retrouver sans logis.

On espère maintenant que la volonté politique de s'attaquer à la crise du logement, qui jusque-là a fait défaut, sera au rendez-vous : pour cela, il faut maintenir la pression, et accentuer les luttres.

> 8 FÉVRIER

Mobilisation réussie

La journée du 8 février à l'appel des six fédérations de fonctionnaires CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires et Unsa s'est traduite par une mobilisation significative. Près d'un tiers des agents de l'État étaient en grève et des manifestations ont été particulièrement réussies : plus de 40000 manifestants à Paris ou le cortège a rejoint la manifestation nationale des cheminots, plus de 20000 à Marseille, 4000 à Lyon, 3000 à Limoges et Nantes, 2500 à St Étienne... Dans le secteur de l'éducation, la grève était majoritaire parmi les enseignants et des cortèges éducation représentaient souvent la moitié des manifestants. En tête des revendications l'exigence d'ouverture de négociations immédiates sur les salaires et la grille de la fonction publique, le refus des 15000 suppressions d'emploi prévues en 2007, le retrait des projets de décrets dans l'éducation nationale (décrets sur les obligations de services des enseignants du second degré, décret sur les établissements publics du premier degré). Et aussi l'ouverture d'un



© LISA PEQUERYNAJA

véritable débat sur le rôle et la place des services publics, les besoins de notre société en ce domaine.

Les fédérations de la Fonction publique se sont réunies le mardi 13 et elles appellent à amplifier les actions au plan

local. Elles ont décidé de s'adresser au premier ministre début mars pour envisager une nouvelle initiative nationale si le gouvernement persiste dans son refus d'entendre les revendications.

CLAUDIE MARTENS

Les collectivités recrutent !

L'Observatoire de la fonction publique territoriale indique que celles-ci envisagent l'embauche de plus de 23000 agents en 2007. Le nombre de recrutements envisagé est le plus important en Ile-de-France, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Rhône-Alpes. Les secteurs prioritaires sont les interventions techniques, les prestations sociales et culturelles, la direction et la gestion des ressources et l'éducation, l'enfance et la jeunesse. Par ailleurs, la note révèle que 25 % des collectivités déclarent éprouver des difficultés pour recruter. Sans surprise, les principaux secteurs concernés par ces difficultés sont les affaires juridiques et administratives, l'eau et l'assainissement, le social, la petite enfance et le bâtiment.

> SERVICE PUBLIC

Le 10 mars à Paris

À l'initiative de la convergence nationale des collectifs de défense et de développement des Services publics, d'organisations syndicales (FSU, Solidaires, UGFF-CGT), associatives (ATTAC...) et politiques (PCF, LCR, Alternatifs...) se tiendront le 10 mars à Paris les États Généraux du Service Public.

Salle Olympe de Gouges (Square de la Roquette, 11°) à partir de 10h30, les participants, venus de toute la France, débattront de leur combat en faveur de ce choix. Citoyens, usagers, travailleuses et travailleurs du privé comme du public, qui, jour après jour, sur tout le territoire, affirment la nécessité du Service Public, se battent pour sa qualité contre les réductions d'horaires, de postes, l'asphyxie budgétaire, les abandons et privatisations et revendiquent sa modernisation, son exten-



© LISA PEQUERYNAJA

sion et sa démocratisation.

Ils expriment tous une même exigence de dignité, d'égalité d'accès sur l'ensemble du Territoire, à des biens et services essentiels qui sont autant de droits fondamentaux : la Santé, l'Éducation, le Logement, l'Eau, les

Transports, les Communications, l'Information... et une même conviction : parce qu'il est fondé sur les notions de Bien Commun et d'Intérêt Général, de Solidarité, et qu'en conséquence il doit échapper aux intérêts privés et aux contraintes de la concurrence et de la rentabilité financière. Convaincus que le service public est le seul à pouvoir garantir l'égalité dans le respect des équilibres écologiques et d'un avenir durable de la planète, ils entendent porter ce défi dans le débat présidentiel.

JEAN-MICHEL DREVON

> CHÔMEURS

Chiffres sous pression

Depuis 2005, on assiste à une envolée spectaculaire du taux de sortie des listes de l'ANPE. L'analyse des motifs de sortie montre que cette hausse ne correspond guère à des reprises d'emploi supplémentaires.



© YVES TRÉVIERS/NAJIA

Le collectif « Autres Chiffres Du Chômage » - ACDC, vient de publier sa note N° 2 intitulée « *Chômeurs et chiffres sous pression* ». Il conteste la version officielle sur la baisse du chômage. Le nombre total d'inscrits à l'ANPE a chuté de 350 000 entre fin 2005 et fin 2006, et le baromètre officiel (DEFM de catégorie 1) a baissé de 250 000. Le chômage a-t-il vraiment diminué autant? L'analyse des données publiées par l'ANPE et le Ministère de l'emploi montre que le reflux du nombre d'inscrits sur les listes de l'Agence ne résulte pas principalement d'une augmentation des retours vers l'emploi, mais du renforcement des contrôles et des sanctions résultant du plan de « cohésion sociale » et de la mise en place du « suivi mensuel personnalisé ». Ces mesures ont provoqué une multiplication des radiations par le service public de l'emploi. Autrement dit, sortir des listes ANPE signifie de moins en moins sortir du chômage. La direction de l'Insee, arguant de « problèmes techniques » dans l'Enquête emploi, a décidé de retarder la publication de ce résultat, sans avoir à ce jour expliqué en quoi les problèmes rencontrés étaient si nouveaux et importants qu'ils justifiaient une décision aussi sérieuse!

« Déboutés et dégoûtés »

Les « *radiations administratives* », ont augmenté de 39 % par rapport à 2003-2004.

Une note interne du ministère de l'emploi indique que le nombre de sanctions a augmenté « *de plus de 75 % sur un an* », comparé à la même période en 2005. ACDC dénonce l'augmentation de 31 % des non-renouvellements « *motivés* ». Ceux-ci concernent les chômeurs, « *déboutés* », arrivés en fin de droit qui ne verraient plus l'intérêt de se réinscrire à l'ANPE. L'augmentation est aussi importante, +30 %, pour les non-renouvellements « *accidentels* » : ces demandeurs d'emploi, « *dégoûtés* », seraient « *lassés des convocations à répétition et des pressions destinées à leur faire accepter n'importe quel emploi, même très éloigné de leurs aspirations et de leurs qualifications* ». En réponse à ces accusations, Jean-Louis Borloo a expliqué au *Monde* que « *le seul chiffre à prendre en compte était les 400 000 cotisants supplémentaires à l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos, qui perçoit les cotisations) en quelque vingt mois* » et que le « *débat* » doit porter sur « *le rapport entre le taux d'emploi et la nature, la qualité de ces emplois, différente d'il y a trente ans* ». Il reste que l'on peut parler d'une « *double peine* » pour les chômeurs : déboutés, radiés ou dégoûtés, les chômeurs tendent de plus en plus à fuir le Service public de l'emploi, ce qui explique pour une part importante la baisse récente des chiffres officiels du chômage.

JEAN-MICHEL DREYON

ACDC

Rappelons que ce collectif regroupe au côté du SNU-ANPE et de la FSU un certain nombre de syndicats tels que SUD-ANPE et la CGT-INSEE, des associations de chômeurs, AC! MNCP (mouvement national des chômeurs et précaires), Stop Précarité et le RAI (Réseau Alerte Inégalités). Ce collectif est épaulé par des chercheurs issus de la DARES et de l'INSEE comme par exemple Thomas Coutrot. Il a publié une première note le 27 décembre sur « *les chômeurs invisibles* ». Voir le site <http://acdc2007.free.fr/>

Commentaires d'agents syndiqués de l'ANPE

« *Suivi mensuel personnalisé* » (SMP) : imposé par une directive gouvernementale depuis janvier 2006, les demandeurs d'emploi sont soumis à l'obligation de rencontrer chaque mois un conseiller « *référént* ». Le nombre d'entretiens obligatoires a ainsi quintuplé dans les agences, tandis que l'effectif des agents ne progressait que d'un peu plus de 10 % et que les locaux ne changeaient pas. Ces entretiens sont donc d'une extrême brièveté, ne permettent pas un véritable accompagnement de la recherche d'emploi. Ils s'apparentent plutôt à un contrôle de la recherche d'emploi, conformément aux orientations du gouvernement et malgré la résistance des agents.



La décentralisation

La loi de décentralisation du 13 août 2004 a transféré aux collectivités territoriales 90 000 agents, les personnels TOS des collèges et lycées. Bilan deux ans après.

On se souvient des mouvements de 2003 contre les transferts de plusieurs catégories de personnels de la Fonction publique d'État vers la Fonction



© LISA PÉQUERY/NAVA

publique territoriale. Sous la pression, les assistantes sociales et les infirmières conseillères de santé avaient fini par conserver leur maintien dans la fonction publique d'État.

Mais qu'en est-il advenu des autres? La loi de décentralisation du 13 août 2004, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2005, a opéré le transfert de personnels et de missions de la Fonction publique d'État vers la Fonction publique territoriale. Au total, si l'on inclut les personnels non titulaires, ce sont environ 90 000 agents qui ont été transférés (45 000 vers les conseils régionaux et 45 000 vers les conseils généraux). Dans les Conseils régionaux, il s'agit des personnels TOS des lycées d'enseignement généraux et agricoles, ainsi qu'un petit nombre de personnels des services du Patrimoine au ministère de la Culture. Dans les conseils généraux, il s'agit des personnels TOS des collèges ainsi que près de la moitié des personnels en charge de l'entretien des routes des Directions régionales et départementales de l'Équipement. On compte aussi quelques personnels administratifs des rectorats notamment, qui avaient en charge la gestion des personnels TOS, qui ont été solli-

cités et ont pu décider volontairement de leur transfert. Enfin, avec le transfert des TOS, c'est aussi du transfert d'un nombre important de personnels précaires, employés sur des CAE de 20 heures, dont il faut parler.

Détachement ou intégration

Actuellement nous sommes dans les années d'option (2006 et 2007). Ce qui signifie qu'avant le 1^{er} janvier 2008, les personnels TOS devront avoir opté soit pour être intégré dans la fonction publique territoriale, soit pour conserver leur position de détachement. Ce sont aujourd'hui environ la moitié des agents qui ont opté pour la territoriale. Mais, Selon Michel Angot, secrétaire général du SNU-CLIAS-FSU, les situations varient d'une région à l'autre. Dans certaines d'entre elles, ce sont plus de 80 % des agents qui ont opté. Des Régions en effet ont déployé un arsenal important de mesures incitatives: primes, indemnités, etc. Plus rares sont celles qui ont véritablement joué le jeu et laissé les personnels choisir en toute objectivité, notamment en respectant cette période d'option de deux années.

En Picardie, le choix de l'intégration a été massif chez les personnels TOS de l'éducation nationale. Pour Roberto Damiani, responsable de l'Unatos, c'est plutôt logique. Il reconnaît aussi un excellent travail des collectivités territoriales pour les accueillir. « En fait les collègues se disent puisque nous devons y aller tôt ou tard, autant y aller tout de suite. De plus nous percevrons une prime de fin d'année. » Pourtant tout n'est pas rose. Roberto Damiani dénonce une gestion des personnels opaque. Les commissions paritaires ne traitent pas les questions d'avancement, de déroulement des carrières. Tout cela devient du ressort d'élus, ou de DRH. Danger: clientélisme? La méfiance semble plus perceptible

Élections des CTP des Conseils régionaux

À la suite du transfert dans les conseils régionaux de plus de 45 000 agents de l'État (TOS des lycées, des établissements agricoles, agents des services du Patrimoine du ministère de la Culture), des élections ont eu lieu pour renouveler les CTP regroupant les personnels en place et les personnels transférés.

À l'issue d'un scrutin où la participation, dépassant partout les 50 %, a été importante, le paysage syndical a été bouleversé: les organisations traditionnellement implantées dans les Conseils régionaux, FO, la CFTC, la CGC et surtout la CFDT - première en 2001 - régressent.

La CGT et l'UNSA, déjà implantées, bénéficiant en outre de leur poids au sein des personnels transférés, progressent en voix et en pourcentage.

La FSU, dont les listes, composées de militants de l'UNATOS, du SNETAP du SNU-CLIAS et du SNAC, se présentaient pour la première fois dans ce type d'élections de la fonction publique territoriale, réalise une percée.

CGT	25,4 %
UNSA	19,3 %
FO	17,9 %
CFDT	17,4 %
FSU	13,1 %
SUD	2,5 %
CFTC	1,1 %
CGC	0,5 %

La FSU obtient près de 120 élus dans les CTP et CHS dont près de 60 dans les seuls CTP centraux des Conseils régionaux.

des personnels TOS



45 000 agents de l'État sont passés aux conseils régionaux (lycées et établissements agricoles, agents des services du Patrimoine du Ministère de la Culture). Les personnels des Conseils régionaux ont plus que doublé.

chez les personnels TOS de l'enseignement agricole. Le décret publié le 26 décembre dernier donne jusqu'au 31 août pour opter. Mais les interrogations sont encore nombreuses. Jean-Luc Giely, en PACA, est responsable du SNETAP-FSU. Il évoque une attitude d'attente des personnels qui aimeraient « avoir une idée plus précise des évolutions à venir. L'encadrement dit que nous avons tout à gagner, il y a aussi la prime. Mais que se passera-t-il en cas d'externalisation ou de privatisation des missions que nous assumons pour l'instant? » Il se dit pour l'instant plutôt favorable à une position d'attente préservant les droits des personnels.

Il est vrai que, comme le souligne Michel Angot, le contexte politique des Régions, a plutôt joué en faveur des personnels dans la période récente. Même si le transfert de compétences a aiguisé l'appétit de prestataires privés, personne n'a joué dans ce sens. Et aucune Région n'a pris le risque non plus de changer les cadres d'emploi des personnels transférés. Mais pour combien de temps. Et si pour la FSU la réversibilité, c'est-à-dire le retour à la fonction publique d'État reste un axe majeur, elle a engagé avec la CGT une bataille pour le maintien des cadres d'emploi spécifiques.

BRUNO KOZOLE

3 questions à Alain Desmarret « toutes les raisons d'être inquiets »

Après leur transfert aux régions et départements, nombre de personnels craignent l'externalisation et la privatisation des missions. Est-ce justifié?

Ils ont toutes les raisons d'être inquiets au vu des conditions dans lesquelles se sont effectués les transferts. En effet, au moment du transfert, 67 % des 102 établissements du Val-de-Marne étaient sous-dotés. Si l'on s'appuie sur les barèmes du Rectorat le déficit est de 78 postes. De plus, nous avons aussi récupéré des emplois précaires, que nous avons commencé à résorber en 2006. Nous avons aussi mis en œuvre depuis des années un plan de reconstruction et de réhabilitation des collèges. Ce plan, approuvé par l'État, se

traduit par un accroissement de la surface des établissements et entraîne des besoins nouveaux qui eux n'ont fait l'objet d'aucune compensation en personnels.

Vous voulez dire que les moyens ne sont pas à la hauteur du coût réel du transfert?

Aujourd'hui, le différentiel de dépenses dû au transfert est 394 000 euros. En 2008, si tout le monde optait pour l'intégration dans la FPT, nous aurions 3 millions et demi d'euros de charges supplémentaires. En fait, les collectivités territoriales sont soumises à une pression telle qu'elles sont poussées soit à externaliser, soit à faire moins de social pour



Alain Desmarret, élu responsable des collèges au conseil général du Val-de-Marne

financer les transferts. Ce n'est pas notre choix.

La réversibilité du transfert est-elle envisageable?

La réversibilité est une question de volonté politique. Au lendemain des élections régionales, il s'était trouvé une majorité pour la réclamer. Aujourd'hui, des régions réclament encore plus de décentralisation. Pour ce qui nous concerne, nous considérons que l'État doit reprendre ses prérogatives et garantir l'unicité du service public.

PROPOS RECUEILLIS PAR B. K.

> ASSOCIATIONS COMPLÉMENTAIRES

Baisse du budget



Les associations complémentaires de l'École se trouvent de nouveau en butte à une baisse de leurs budgets (pouvant aller de -6 à -12 % sauf pour deux associations). Avec les syndicats enseignants, elles* ont décidé de s'adresser aux candidats à l'élection présidentielle... pour leur rappeler que la « complémentarité » permet à tous les enfants et à tous les jeunes, sans distinction de leurs difficultés ou de leurs différences, d'acquérir des savoirs, une culture commune et des compétences susceptibles d'en faire des citoyens responsables. Au sein comme en dehors de l'école, les activités auxquelles participent les enfants et les jeunes sont complémentaires et interactives. Or, les moyens attribués à cette complémentarité ne cessent de diminuer depuis plusieurs années.

Les associations* demandent en fonction des évaluations qui en sont faites, que soient garanties : la pérennité et la qualité d'un service public d'éducation de tous, la reconnaissance et le soutien du monde associatif éducatif, complémentaire à l'enseignement public quand il se situe ni en concurrence ni en substitution de sa mission, la mise en œuvre d'actions concertées avec tous les échelons des pouvoirs publics qu'ils relèvent des collectivités territoriales ou de l'État. « L'éducation de tous est une obligation républicaine qui concourt à la formation des citoyens et à la construction d'un espace de liberté que nous devons défendre et promouvoir. » Elles appellent les candidats aux élections à se prononcer publique-

ment et clairement « sur leur engagement à mettre en œuvre, avec les moyens adéquats, une politique éducative où la complémentarité du rôle et des actions des personnels d'éducation, des parents et des associations permettra d'atteindre de plus en plus cet objectif. »

ÉLIANE LANCETTE

*ANATEEP, APAJH, CEMEA, CRAP, Cahiers pédagogiques, EEDF, FCPE, Fédération Française des Clubs Unesco, FEREC-CGT, FGPEP, FNCFMR, Francas, FSU, GFEN, ICEM, JPA, Ligue de l'Enseignement, OCCE, Peuple et Culture, SGEN CFDT, UNSA Éducation.

Suzilène est de retour

Suzilène, cette lycéenne capverdiennaise de 18 ans, scolarisée au LP Valmy de Colombes expulsée le 12 octobre 2006 est rentrée le 3 février 2007 en France.

Son expulsion avait donné lieu à plusieurs manifestations et la mobilisation jusqu'au 3 février ne s'est pas relâchée. Les nouvelles ne sont pas aussi bonnes pour la famille Raba, terrée au Kosovo après une expulsion particulièrement dramatique. Mais la mobilisation ne se relâche pas pour la faire revenir en France.

Il en va de même dans toute la France où arrestations, mises en rétention, mais aussi parrainages se poursuivent. N'oublions pas non plus Florimond, cet enseignant qui doit passer au tribunal le 20 avril, coupable d'avoir manifesté à l'appel de RESF et avec des centaines d'autres pour empêcher l'expulsion d'un père d'élève.

Roland Veillet poursuit sa grève de la faim

Roland Veillet est en grève de la faim depuis le 24 décembre pour obtenir l'annulation de la sanction qui l'a injustement frappée : un déplacement d'office à 300 kilomètres de son poste, suite à une procédure disciplinaire très contestable. Le Conseil supérieur de la Fonction publique et le commissaire du gouvernement ont reconnue cette sanction sans fondement. mais le ministre de l'Éducation refuse de suivre ces deux avis. Pétitions, manifestations de soutien, ...rien n'y fait. Le ministère ne veut rien entendre.

Roland Veillet est hospitalisé depuis samedi 10 février. Violence extrême, face à son refus réitéré d'être alimenté, il a été placé mercredi 14 février en service psychiatrique sur demande du préfet. Aucun direct avec Rolland n'est donc possible depuis cette date.

La FSU multiplie les interventions en lien étroit avec solidaires et la CGT. Lettre au premier ministre, intervention auprès de son directeur de cabinet, interventions auprès du ministère de l'éducation nationale, communiqués de presse, ... tout est mis en œuvre pour sauver Rolland et que justice lui soit rendue.

Claudie Martens le 15 février

> MANIFESTATIONS

Après le 20 janvier



© LISA PEQUERY/NAJA

Depuis quelques semaines, les enseignants sont l'objet de toutes les attentions du monde politique... surtout dans les discours... On les aime et ils sont formidables! Dans le même temps, leurs protestations et leurs revendications restent lettre morte. Après les mouvements du premier trimestre (grève du 28 septembre, grève unitaire des personnels du second degré, actions direction et remplacement dans le 1^{er} degré...), le début de deuxième trimestre s'est révélé très prometteur: manifestation nationale à l'appel de la FSU réunissant 40 000 manifestants venus de toute la France et grève unitaire fonction publique et Éducation nationale du 8 février dont le taux de participation a dépassé 50 % dans les écoles, collèges et lycées... Cependant, silence radio du gouvernement et du ministre lequel, dans le même temps et sans concertation, s'emploie à vouloir modifier à toute force les programmes du primaire avant son départ de la rue de Grenelle. et s'entête à supprimer les décrets de 1950.

La FSU, majoritaire dans l'éducation nationale et la fonction publique d'État, a donc décidé de lancer un appel (cf. p. 24 et p. 25) pour l'éducation et les services publics, à destination des candidats à l'élection présidentielle. À l'issue du congrès, lors de sa réélection au poste de secrétaire général, Gérard Aschieri a déclaré: « Je souhaite que l'éducation soit un enjeu important de l'élection et que l'on débattre de projets. » Pour cela, la FSU a lancé un appel qui servira à mener campagne auprès de l'opinion et à interpeller les candidats. La FSU propose notamment de développer l'aide sociale et les bourses, de créer des formations initiales sous statut scolaire dans tous les

lycées, de mettre en place un service public de la formation tout au long de la vie. Elle plaide également pour une relance des zones d'éducation prioritaire (ZEP), pour la garantie d'une « véritable mixité sociale » et pour une augmentation des crédits destinés au financement de la recherche. « *Tout ce qui concerne l'éducation prioritaire et les ZEP est essentiel car c'est là que l'éducation est particulièrement fragilisée* ».

Une répartition inégalitaire des moyens est nécessaire pour pouvoir travailler autrement dans les ZEP: en petits groupes, avec des équipes pluriprofessionnelles comprenant des enseignants, des assistantes sociales, des infirmières, des conseillers d'éducation. Pour la FSU, ces mesures nécessitent « une forte augmentation » des budgets de l'éducation et de la recherche, un plan pluriannuel de recrutement et l'arrêt des privatisations des services publics. D'autre part, en ce qui concerne les rémunérations des personnels, la FSU revendique une hausse du Smic et de la valeur du point d'indice pour la fonction publique ainsi que l'ouverture de négociations sur les salaires.

La FSU s'est donc adressée aux candidats à la présidentielle - à l'exception de ceux de l'extrême droite - pour leur transmettre l'appel de son congrès et les rencontrer afin d'en débattre. D'ores et déjà, plusieurs candidats ont répondu. Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy ont été rencontrés respectivement le 14 et 22 février. François Bayrou, Olivier Besancenot, José Bové et Marie-George Buffet ont également répondu favorablement et seront rencontrés.

ÉLIANE LANCETTE

Le sport scolaire s'est affiché à Marseille...

Le SNEP a mis en évidence, lors du congrès de la FSU la remise en cause importante du sport scolaire dans les lycées et collèges pour la rentrée prochaine. La FSU a manifesté son soutien aux revendications et aux luttes des enseignants d'EPS en soutenant massivement une adresse du congrès au Ministre.

Assises de la pédagogie

Les Assises de la Pédagogie organisées par les Cahiers Pédagogiques à Paris le 3 février ont rassemblé près de 400 personnes. Un public d'une très grande diversité auquel s'étaient joints des représentants de très nombreuses associations et syndicats, dont la FSU. « Résister et proposer », c'était l'appel de cette manifestation qui fut l'occasion d'interventions de praticiens et de chercheurs (Lorcerie, Rocheix, Merieu, Joshua). La problématique était aussi au cœur des nombreux ateliers de l'après midi. Les participants ont fortement affirmé un droit à l'éducation pour tous, en opposition à la perspective libérale qui, sous prétexte « d'égalité des chances », cultive la méritocratie et, au bout du compte, les inégalités sociales.



© LISA PEQUERY/NAJA

> BUDGET

Rentrée 2007, des emplois supprimés

La rentrée 2007 se prépare dans les établissements scolaires et les conséquences des choix budgétaires se traduisent très concrètement dans chacun d'eux. 5 516 emplois ont été supprimés dans le second degré alors que plus de 20 000 ont déjà été retirés depuis 2003. D'ores et déjà les conseils d'administration des collèges et lycées égrènent leur cortège de fermetures de divisions et d'options, d'augmentation d'effectifs élèves par classe, de non remplacement d'enseignants partant en retraite, de compléments de service sur un deuxième établissement voire de suppression de poste avec comme conséquence la réaffectation dans des conditions particulièrement difficiles de professeurs en activité. Dans les écoles, les 500 postes créés

pour répondre aux 24 000 élèves supplémentaires signent une nouvelle détérioration du rapport entre nombre d'enseignants et nombre d'élèves, la disparition de 300 intervenants extérieurs en langues réduit d'autant les moyens mis à disposition des écoles, Enfin la diminution annoncée des effectifs en maternelle est à mettre en relation avec le recul de la scolarisation des deux ans.

Face à cette situation, et après la forte mobilisation du secteur de l'éducation le



© YVES TRÉVIERSINAJA

8 février, les cinq fédérations de l'éducation, FAEN, FERC CGT, FSU, SGEN CFDT, UNSA réunies dès le 11, appellent à amplifier les actions locales et à prendre dans la période du 12 février au 9 mars des initiatives communes. Premiers rendez-vous de grève et manifestation dans les académies d'Aix Marseille le 16 février et de Lille le 20 février.

Une nouvelle initiative d'action nationale est envisagée en mars.

CLAUDIE MARTENS

E.P.E.P. avis négatif du Conseil Supérieur

Le Conseil Supérieur de l'Éducation vient de porter un avis négatif sur le projet de décret prévoyant une expérimentation des Établissements Publics d'Enseignements du Premier degré par les collectivités territoriales. Le projet ministériel a été repoussé par 41 voix contre, 1 voix pour, 1 abstention et 4 refus de vote. Seul le représentant du Medef l'a approuvé.

Les organisations¹ qui avaient refusé de siéger lundi 25 janvier ont une nouvelle fois demandé que soit retiré de l'ordre du jour ce projet de texte. Le ministère s'est obstiné à maintenir un projet qui ne correspond pas aux attentes des personnels, des élus et des parents d'élèves.

Le SNUipp a demandé solennellement au ministre de l'Éducation nationale de tenir compte de l'avis exprimé par le Conseil Supérieur de l'Éducation et de retirer son projet

1. FCPE, PEEP, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, UNSA-EDUCATION, FSU, SNPDEN, A&I, SIEN, FEP-CFDT, CFDT, UNSEN-CGT, UNAF, FO, LIGUE de l'ENSEIGNEMENT, JPA, UNEF, SUD, UNL, ARF.

Le second degré encore plus déterminé

Le décret sur les obligations de service des enseignants du second degré a été publié 12 février malgré le refus de la profession qui s'exprime avec force depuis maintenant cinq mois : refus de la suppression de 80 000 premières chaires, de la généralisation de la bivalence et des affectations sur plusieurs établissements, qui se traduiront par plus de travail ou moins de salaire, la remise en cause de la qualité de l'enseignement, la dénaturation du métier et par l'aggravation des conditions de travail. Réunie le 8 février au soir, l'intersyndicale du second degré, appelle à amplifier les actions locales qui concernent un nombre croissant d'établissements, invite ses syndicats dans les départements et les académies à prendre des initiatives communes (grèves, manifestations, rassemblements, etc.) et fixe, dès maintenant,

un nouveau rendez-vous unitaire pour une action à la mi-mars. Au-delà des temps forts, beaucoup d'établissements entendent donner à leur action une dimension permanente. C'est le sens de l'opération « à chaque établissement son action » que le SNES FSU appelle à développer. Selon les formes les plus adaptées à la situation propre à chacun : grève du zèle, ajournement des examens blancs, refus des réunions non réglementaires, refus des tâches supplémentaires, journées de la bivalence, etc. L'essentiel est que chaque action envisagée soit débattue, que soient recherchés l'adhésion d'une majorité des personnels et le soutien des parents d'élèves et des lycéens. Le SNES s'emploie, notamment par le canal de son site Internet, à donner une visibilité nationale à l'ensemble de ces actions.

Marseille

force 5



Premier congrès pour plusieurs syndicats après l'ouverture du champ de syndicalisation, le congrès de Marseille a débattu de nombreuses questions rappelant que la FSU n'a jamais limité son action à la défense des intérêts corporatifs. « Elle a fait le choix de s'intéresser et d'intervenir sur toutes les grandes questions de société » comme l'a rappelé Gérard Aschieri.

Dossier réalisé par
Jean-Michel Drevon, Bruno Kozole,
Elizabeth Labaye, Eliane Lancette,
Claudie Martens, Michel Martet.

Éducation et recherche. « Nous sommes confrontés à une politique qui considère d'abord l'éducation et la recherche comme un coût dans lequel il faut tailler ». Elle abandonne « l'ambition d'assurer la réussite de tous », s'en prend « aux métiers de l'éducation pour les discréditer » et entreprend « de caporaliser la recherche en ignorant combien la liberté est consubstantielle à la démarche de recherche ».

Inégalités et service public. Donner « à tous et partout les moyens d'accéder à des droits fondamentaux » permettra « à chaque individu d'être pleinement libre et de donner toute la mesure de ses capacités. » Il est « un instrument essentiel pour rendre effectifs les droits: ce sont les services publics ». Il ne s'agit pas seulement « de parler de leurs moyens le plus souvent considérés par nos gouvernants comme des coûts et non comme des investissements », il s'agit aussi « de se soucier de leur organisation ».

Baisse des impôts. L'impôt direct par sa progressivité est « un élément de redistribution », sa baisse « accroît de fait la place de la fiscalité indirecte, bien moins redistributive ». « Le talent de Johnny Halliday lui aurait-il permis d'amasser sa fortune s'il n'y avait pas des stades, des routes pour y conduire, des ingénieurs pour graver ses disques et des salariés pour les acheter ? ».

Salaires et emploi. Payer le travail « à sa juste valeur en augmentant les salaires et d'autre part permettre à tous ceux qui n'ont pas de travail de sortir du chômage autrement qu'en les éliminant des listes de l'ANPE ». Dans ce cadre il faut « revaloriser le pouvoir d'achat des fonctionnaires, actifs et retraités, d'une façon qui assure la transparence, renforce les solidarités et l'unité de la fonction publique ».

Précarité. Les enseignants en « savent les conséquences sur les enfants et sur leur avenir », elle est vécue directement par « des milliers d'agents », « ne permet pas le moindre projet à ceux qui en sont victimes ». C'est ce qu'avaient parfaitement compris « les jeunes qui se sont mobilisés en masse contre le CPE ». « Un projet de loi rendant le droit au logement opposable » c'est bien mais pour être effectif cela « nécessite une politique de construction de logement sociaux et aussi le courage de recourir à la réquisition ».

Syndicalisme. Il est parfois « difficile et périlleux de s'engager et de militer. De nombreux lycéens et étudiants en lutte contre la Loi Fillon ou le CPE en ont fait l'expérience ». Le comportement des ministres est également en cause, tel celui l'Éducation qui « certes nous reçoit » mais « choisit systématiquement le passage en force ».

Représentativité. Changer le dialogue social et défendre le syndicalisme implique que l'on change les règles de représentativité. « Notre exigence est triple : que la représentativité soit fondée sur le vote des salariés et non pas octroyée a priori, que toute organisation syndicale légalement constituée puisse se présenter à leurs suffrages, que la validité d'un accord soit déterminée par la signature d'organisations représentant une majorité de salariés ».

Premier congrès

Marseille, premier congrès fédéral pour 5 syndicats arrivés à la FSU depuis le congrès de Perpignan.



Le SNU-CLIAS, union de syndicats qui regroupe des salariés des collectivités territoriales des conseils généraux et régionaux a connu une évolution interne intéressante. Ce syndicat du ministère de l'intérieur et de celui des affaires sociales s'est créé en 2003 à la suite du départ de la CFDT d'équipes syndicales refusant la capitulation sur les retraites. Les effectifs du SNU-CLIAS ont progressé de 2 500 adhérents à 4 000. Le syndicat s'est récemment implantée dans le territoire de Belfort, en Martinique, dans le Cantal, la Creuse... Grâce à une campagne dynamique - avec en particulier l'UNATOS et le SNETAP - les listes FSU aux élections de fin 2006 ont totalisé 13 % des voix au plan national. Désormais, l'objectif est l'entrée, en 2008, au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Les délégués du SNU-CLIAS ont été particulièrement attentifs aux débats du thème 4 sur l'avenir du syndicalisme, la mesure de la représentativité et les promesses du *rapport Hadas-Lebel*. Syndicat des personnels de direction, le SNUPDEN a intégré la FSU en 2003. En 3 ans, il a réussi à s'implanter dans toutes les académies ; ce qui n'était pas une mince affaire quand on sait les arguties du ministère et les chausse-trappes qu'il a semées. Ses quatre représentants à Marseille ont rappelé

que les chefs d'établissement sont des salariés comme les autres, que beaucoup partagent les valeurs de la FSU et ne souhaitent pas être de « *petits chefs* ». Pour eux, le vrai problème actuel est celui de la surcharge de travail : avoir du temps pour « *respirer* » et travailler collectivement dans les établissements.

Le SNE - syndicat national de l'environnement - n'était pas encore à la FSU lors de son précédent congrès en 2004 ; son affiliation a été enregistrée juste après le congrès de Perpignan. Aussi, pour les militants de ce syndicat qui a quitté la CFDT en décembre 2003, le congrès de Marseille a été le premier au sein de la FSU. Le SNE rassemble aujourd'hui 850 adhérents dans un champ de syndicalisation comptant 9 000 personnes exerçant au sein du ministère et du réseau associatif participant à la mise en œuvre de la politique de l'environnement. En étant le premier syndicat du ministère de l'environnement il fait de la FSU la première fédération syndicale représentative dans ce ministère. Daniel Gascard, secrétaire général du SNE, attend cependant de la FSU un peu plus de fédéralisme, notamment en matière de formation des militants, ou encore une « *position plus claire en ce qui concerne les OGM*. »

Le SYGMA, après quelque temps de

vie commune - sous le régime d'associé - est désormais affilié depuis deux ans à la FSU. Tel le SNE il vient de la CFDT qu'il a quittée en 2003. Il syndique les personnels des services extérieurs de l'agriculture, dans les départements, les régions, l'administration centrale et les établissements publics sous tutelle. Danielle Ridet se dit aujourd'hui en parfaite osmose avec la FSU: « nous y retrouvons nos orientations, le choix des actions unitaires, la volonté d'agir aussi pour la transformation de la société. » Aujourd'hui le Sygma compte 520 adhérents. Avec le SNETAP et le SNUTEF, il regroupe les 3 secteurs de l'agriculture et constitue la première force syndicale dans ce ministère où les trois organisations comptent six élus sur quinze au comité technique paritaire ministériel. SUP'EQUIP, enfin. Ce syndicat nouvellement affilié à la FSU est implanté chez les personnels de l'équipement, de l'administration centrale aux DDE, en passant par les services techniques et la navigation fluviale (les éclusiers), mais aussi dans les deux écoles d'ingénieurs rattachées au ministère de l'équipement: les *Ponts et chaussées* et les *Travaux publics de l'État*. Lors des dernières élections, SUP'EQUIP est devenu majoritaire dans les deux écoles. Aujourd'hui les personnels de l'équipement sont confrontés à un grand bouleversement: près de la moitié d'entre eux (environ 40000) sont passés sous la tutelle des conseils généraux. Un transfert qui s'accompagne souvent de changements d'équipes ou de missions. Ajoutons une perte annuelle de 1000 postes depuis le milieu des années quatre-vingt et nous dressons alors le tableau de la réalité de ce secteur. Un chantier de plus pour ce jeune syndicat qui s'emploie à constituer un réseau de militants dans un grand nombre de départements, tout en préparant les échéances électorales de 2008.



Géraldine

Infirmière depuis cinq ans au SNICS, à Lyon puis à Nîmes. Pour elle, la FSU est un lieu convivial où chacun peut apporter ses idées, une richesse qu'elle espère retrouver ici. Impliquée dans le centre de formation de la FSU, elle pense que le congrès peut aussi être l'occasion de contacter des sections départementales qui souhaitent organiser des stages syndicaux.

Anne-Claire

Professeure de lettres dans un collège ZEP de Mantes-la-Jolie, elle se considère comme « observatrice » à ce congrès: mieux comprendre les enjeux, les rapports de forces; une prise de contact qui va lui permettre de conforter (ou non) son engagement syndical dans le SNES. L'expérience de son congrès départemental a été enrichissante: vraie liberté de parole et accueil bienveillant des jeunes. Bilan pour le congrès national en fin de semaine!



Octavie

Enseignante en CE2- CM2 dans le Rhône. « J'ai le sentiment qu'aujourd'hui on a assisté à des figures imposées. » Cette jeune enseignante et syndicaliste, trois ans d'ancienneté a pris des responsabilités au SNUipp où elle s'occupe de l'IUFM et est élue en commissions paritaires. Une expérience qui la motive et un congrès dont elle attend « qu'on entre vite dans le vif du sujet ».

Sophie

Conseillère d'insertion et de probation dans l'administration pénitentiaire. Premier congrès. Beaucoup de choses dures à maîtriser. Mais rassurée: « Je me retrouve dans les valeurs, d'égalité, de justice sociale défendues par la FSU. » Syndiquée au SNEPAP, son engagement est né de la conviction que ses conditions de travail et la politique pénale sont intimement liées et que le modèle pénitentiaire, le tout carcéral, vont à l'encontre d'un travail de responsabilisation des individus.



Le congrès en quelques chiffres

733 délégués inscrits au congrès de la FSU sur 750 délégués possibles...

363 provenaient des sections départementales dont 13 des DOM...

370 provenaient des syndicats nationaux....

Les congressistes se répartissaient en 458 hommes et 275 femmes! On le voit la parité, dont on a beaucoup débattu, a encore du chemin à parcourir...

Près de 5000 repas servis pendant la semaine!

Plus d'une centaine de militants de tous les syndicats de la FSU des Bouches du Rhône ont permis au congrès de se passer dans de très bonnes conditions.... Un grand merci à eux.

Éducation, formation, recherche : enjeux d'avenir

Alors que le gouvernement lui-même jette le trouble et l'inquiétude dans l'opinion sur la capacité du système éducatif à réussir et l'adapte aux difficultés au lieu de chercher à les combattre, la FSU a fait le pari de continuer à relever le défi de la démocratisation du système éducatif. Ne pas renoncer à croire que tous les jeunes peuvent réussir et que l'École puisse leur donner à tous une formation et une qualification est un engagement essentiel pour l'avenir de la jeunesse et de la société.

Le congrès de Marseille n'a pas démenti ce choix ! De nombreuses sections départementales ont contribué à approfondir les analyses, la réflexion et les propositions pour permettre de relever ce défi.

Les débats du congrès ont largement porté sur la prévention et les réponses possibles aux difficultés scolaires de la maternelle à l'Université. Ce qui a permis des discussions sur la mixité



sociale, la politique des ZEP, l'apprentissage mais aussi l'aide sociale et financière aux jeunes et la formation des personnels. Sans oublier le rôle de l'école maternelle, les conditions de scolarisation des élèves et la nécessité de passerelles entre les voies de formation ou encore la formation professionnelle tout au long de la vie. Par ailleurs, des mandats en cours ont été confirmés : culture commune, obligation scolaire jusqu'à 18 ans... La question de la recherche « pour produire, s'approprier et diffuser des connaissances » a aussi tenue toute sa place. Autant de débats parfois passionnés et qui appellent à poursuivre ce travail

dans la fédération. C'est le cas notamment de l'organisation de l'enseignement supérieur, de l'aide aux devoirs et du travail hors de l'école.

Le congrès a appelé à une rupture avec les politiques actuelles : loi d'orientation sur l'école, « prétendue relance des ZEP », horizon limité au

socle commun pour les élèves en difficulté et même les politiques régionales, qui font la part belle à l'apprentissage privé. Mais au delà, quelles sont les évolutions nécessaires ? Comment doit s'organiser le service public ? L'Éducation ne saurait se limiter à l'enseignement. L'Éducation populaire, la culture et le sport y participent largement. Des réflexions à poursuivre, des débats à mener et des revendications à faire aboutir. C'est le sens de l'appel du congrès et de ses 10 engagements pour un véritable service public d'éducation qui donne toute sa place à l'éducation, la formation et la recherche.

Les Services Publics et leurs agents

Contrairement à ce que beaucoup pensaient, le thème 2 a fait l'objet de nombreux débats qui prouvent que la FSU s'approprie de plus en plus ces sujets au-delà du prisme Éducation Nationale. Si l'accord s'est assez largement fait sur les valeurs du Service Public, ses spécificités françaises, le débat a porté sur comment les défendre, et pour cela mieux les faire vivre. Par exemple en élargissant leur champ à de nouveaux besoins (aide à la personne, logement, orientation...) mais aussi en donnant véritablement à la participation démocratique, des usagers et des personnels toute la place qu'elle exige. Le refus de la marchandisation et de la privatisation a naturellement conduit, une nouvelle fois, à un débat sur la construction d'un grand service public d'éducation et les moyens d'y parvenir. L'amendement sur la nationalisation de l'enseignement privé a été rejeté, mais a obtenu 53 % des mandats. Un autre débat, très

vif, a porté sur la question de l'Europe. Le refus des politiques libérales européennes conduisant certains à exclure toute bataille dans cette direction. Le congrès a, au contraire, soutenu la décision de mener campagne pour une directive-cadre en signant, notamment la pétition de la CES.

La mise en œuvre des services publics passe par des personnels formés, indépendants et disponibles. C'est le sens du statut de la fonction publique. Le congrès a ensuite débattu des revendications concernant son recrutement et sa formation, sa mobilité, ses rémunérations, ses statuts, sa protection sociale et ses retraites. Rejetant les logiques managériales et notamment les projets d'évaluation-notation ; exigeant une reconstruction complète de la grille de la fonction publique avec un minimum à 1500 € net, le congrès a naturellement fait une place particulière et importante au débat sur la précarité. Plusieurs amendements (sur le

plan Sapin, sur la titularisation), n'obtenant pas les 70 %, mais traduisant une forte aspiration du congrès ont conduit à un ultime travail de synthèse. La FSU s'est donné le mandat impératif de construire une campagne nationale contre cette précarité, insupportable pour ceux qu'elle frappe et qui représente une arme de destruction massive du service public.



Pour des alternatives économiques et sociales

Ce thème a travaillé sur les alternatives économiques et sociales que la FSU souhaite promouvoir, en les articulant avec les défis posés aujourd'hui, dans le cadre de la mondialisation libérale, et de sociétés fragilisées par les attaques contre les solidarités. Dans la 1^{re} partie, la réflexion a porté sur le travail, les protections à construire ou développer autour du salarié, de l'assuré social, à tout âge de la vie, sur les questions salariales. Les problématiques autour de la santé (accès aux

soins, inégalités sociales, santé au travail) ont permis de tracer des pistes en terme d'organisation du système de santé.

L'importance de l'impôt a été réaffirmée, avec le souhait d'une réforme profonde de la fiscalité, pour un impôt juste et redistributif plus efficace, qui permette de financer des services publics de qualité.

La partie 2 répondait aux questions de «vivre ensemble » et de l'égalité des droits. Le sujet de l'immigration a été

abordé en tenant compte du contexte des mobilisations autour des lois CESEDA et de RESF. Les questions d'amnistie et de fichage, la loi de prévention de la délinquance, ont été largement discutées. Les droits des LGBT ont été affirmés par le congrès.

Le zoom « femmes /hommes » a mis en évidence les problèmes persistants et proposé des pistes de réflexion sur lesquelles il faudra avancer.

La partie 3 a porté les interrogations sur l'évolution du monde en termes d'inégalités économiques, de désordres écologiques et de guerre. Le congrès s'est penché sur les questions de la lutte pour un développement durable, de préservation de l'environnement et contre le réchauffement climatique : quel mode de production et de consommation. Des pistes ont été tracées : travailler à mettre en place une autre politique de l'eau, des transports, du logement, de l'énergie, de l'agriculture, de la protection des espaces et de la prévention des risques naturels. Sur l'énergie et les OGM, des débats passionnés ont eu lieu, le texte propose de poursuivre la réflexion

La partie 4 a posé les questions de démocratie, à la lumière des expériences visant à permettre au citoyen d'intervenir dans les débats politiques, de société...



Quel syndicalisme ? Quelle FSU pour demain ?

Après avoir tenté de faire un bilan des relations syndicales à tous les niveaux (éducation, fonction publique et interconfédéral), de la recherche de l'unité pas toujours simple mais pourtant indispensable, du rapport entre syndicalisme et politique, de nos pratiques syndicales... le congrès a débattu de l'outil syndical qu'il nous fallait pour affronter l'avenir.

La FSU - qui ne peut ni ne veut rester l'arme au pied - doit poursuivre et amplifier la mise en œuvre du mandat de Perpignan « d'élargissement à l'ensemble des secteurs des fonctions publiques » tout en continuant à œuvrer à l'unité syndicale. Les évolutions liées à la représentativité devront être appréciées et la FSU devra en tirer les conséquences avec, bien entendu, une consultation des syndi-

qués pour toute modification importante. Les sections départementales ont tenu une grande place dans les débats et la nécessité d'une meilleure prise en compte à tous les niveaux (moyens, lien avec la FSU nationale...) a été reconnue par tous. Autre changement, pour répondre aux nouveaux besoins de l'échelon régional un Conseil fédéral régional a été créé en respectant le pluralisme, composé de représentants des syndicats nationaux et

des sections départementales. En ce qui concerne les retraités, ils seront regroupés à tous les niveaux de la Fédération en une structure fédérale de même niveau qui devra les mandater. Enfin, la question de la parité a été fortement débattue. Si les mesures contraignantes n'ont pas été retenues par le congrès, la FSU n'a pas voulu se contenter de ce simple constat et a décidé de se donner les moyens de permettre l'implication des femmes à

tous les niveaux de responsabilité en recherchant systématiquement la parité dans la composition des instances et des délégations fédérales, tout en prenant en compte les responsabilités familiales et professionnelles de chacun. Devra être mis - enfin - en place l'observatoire de la parité décidé au congrès de Toulouse de 1997.



Avec les sections départementales

les sections départementales de la FSU ont été très impliquées dans le congrès. Impression de trois secrétaires.

**Jean-François Longo (SNUipp),
secrétaire de la SD 13.**



Nous n'étions certes pas les premiers à qui cela arrive, mais il nous a fallu à la fois assurer la logistique du congrès et assumer pleinement notre place de congressistes. Il y a là une gymnastique où nous aurions pu nous perdre si nous n'avions pas constitué des équipes importantes de militants qui se sont dévoués sans relâche pour la réussite et la bonne ambiance des travaux. Au final, ce congrès s'est déroulé dans un climat globalement apaisé ce qui est un signe de maturité si ce n'est l'émulsion concernant les éventuelles adhésions internationales. Nous avons composé notre délégation pour permettre la participation de camarades du ministère de l'emploi et des collectivités territoriales aux côtés d'enseignants pour mieux affirmer l'idée que nous nous faisons de la FSU. Il nous reste à faire un bilan exhaustif de la prise en compte de nos propositions dans les textes adoptés dans le congrès. Il semble, bien que cela soit inégal selon les thèmes, que de nombreuses propositions de la SD13 aient été retenues. Et si toutes nos propositions de modifications statutaires n'ont pas connu le même succès, nous resterons les « bonnes mères » de celle concernant les secrétaires généraux adjoints.

**Claude Beuzelin (SNPESPJJ),
cosecrétaire départementale
de Seine-Maritime.**



Ce congrès était mon premier en tant que secrétaire départementale. Je trouve que l'identité de la fédération a beaucoup évolué. Ce n'est plus une fédé « de l'éduc », même si bien sûr c'est la majorité de ses adhérents, mais l'ensemble des champs est de mieux en mieux intégré à la réflexion et de façon beaucoup plus naturelle qu'au début. C'est un mouvement en profondeur, on le sent dans les débats. C'est notamment visible dans le thème 3. J'ai aussi remarqué une adhésion massive du congrès aux textes et donc aux choix portés par la FSU.

**Magali Bailleul (SNES), secrétaire
départementale de la SD 05.**

J'ai beaucoup apprécié l'ambiance du congrès. C'est un moment où on peut prendre le temps de la réflexion par rapport au quotidien de l'activité militante où on a la tête dans le guidon. C'est un exercice de démocratie vivante pour laquelle la FSU est attractive, même si j'ai été surprise de quelques lazzis au moment de certains votes. Dans ma SD, on avait réfléchi aux 4 thèmes mais surtout au thème 4. Je suis intervenue notamment sur l'approfondissement du mandat de Perpignan.

J'avais été interpellée déjà lors du congrès précédent sur le fait qu'il n'y ait pas de réunion des SD prévue dans le déroulement. Cette année, bien que cela n'ait pas été prévu au départ,

Par contre, j'ai trouvé le congrès frileux sur le thème syndicalisme, sur l'ouverture de la FSU (missions de service public) ou même sur des unions de syndicats; cela me semble contradictoire avec la volonté de la fédération de s'étendre réellement à la fonction publique territoriale et de construire des convergences pour créer des alternatives sociales. On sent un certain repli.

Notre SD avait bien préparé le congrès et de nombreux amendements du congrès départemental ont été repris. Nous sommes intervenus sur plusieurs sujets, avons proposé un amendement, participé à un autre et fait intégrer une motion pour la fermeture du centre de rétention d'Oissel (banlieue de Rouen). J'ai l'impression que les SD ont beaucoup contribué à enrichir les textes.

Bref, un congrès dynamique qui dans des champs divers a tracé des orientations et des alternatives.

avec l'aide de l'organisation, on a pu trouver une salle et un créneau. 58 SD sont venues, ce qui montre qu'il y avait un besoin d'analyser notre place dans la FSU, d'échanger sur nos expériences très diverses; j'ai la conviction, je crois partagée par pas mal de SD, qu'on doit avoir une place qui ne nous laisse pas à la traîne de l'information et de la réflexion. En tout cas, je suis satisfaite que pas mal d'éléments sur cette question aient été repris et intégrés au texte car les SD œuvrent à la représentativité de la FSU dans les départements.



Affiliations internationales

L'activité syndicale internationale au plan européen comme au plan mondial est plus nécessaire que jamais pour la défense efficace des salariés et le développement des droits sociaux. Si plusieurs syndicats adhérents de la FSU sont membres d'organisations internationales, la FSU es qualité n'a aucune affiliation internationale.

C'est pourquoi la FSU a décidé d'entamer un processus d'adhésion, pour la partie qui en relève, auprès de l'Internationale des services publics, dans la perspective du développement de luttes communes de défense des services publics. Un processus analogue doit être engagé concernant l'Internationale de l'éducation et le comité syndical européen de l'éducation.

En ce qui concerne la Confédération Internationale CSI, créée en novembre 2006*, le congrès s'est prononcé à 55 % pour l'adhésion immédiate de la FSU. Un vote de tous les syndiqués sera organisé par les syndicats nationaux de la FSU sur cette question, fin mai et début juin, avec un débat préalable. Le CDFN réuni fin juin, prendra la décision sur la base des résultats du vote. Le numéro de POUR du mois de mai donnera les éclairages sur les enjeux de ce

scrutin et ses modalités pratiques. Au plan européen on objecte souvent à toutes les revendications syndicales, « l'Europe, les règles du marché, le dumping social et fiscal qui y prédominent ». La FSU veut une Europe où les droits sociaux de tous convergent vers le haut, où les services publics voient leurs principes consolidés, où un budget conséquent permette de réduire les différences, et où soient harmonisées les politiques fiscales. C'est pourquoi la FSU est favorable au regroupement en vue de mobilisations communes de toutes les forces syndicales qui, dans la CES ou hors de la CES combattent les politiques libérales décidées au plan européen. C'est dans cet esprit et sans oublier les désaccords par exemple à l'occasion du TCE, que le congrès propose de mettre en débat dans l'adhésion de la FSU à la CES et d'explorer les conditions de la mise en œuvre. En tout état de cause, la décision devra être soumise à la consultation des syndiqués.

*Elle regroupe les adhérents de la Cisl, ceux de la Cmt et nombre d'organisations syndicales nationales qui n'ont aujourd'hui pas d'affiliation internationale. C'est le cas notamment de la Cgt en France

La Guinée en grève

Mariama Penda Diallo, responsable des relations internationales de l'Intercentrale USTG-CNTG de Guinée, nous a fait part de la lutte des syndicalistes avec la population guinéenne pour la nomination d'un premier ministre capable de mettre en œuvre une politique économique et sociale en faveur du peuple. Depuis, la situation s'est envenimée: la rue s'est de nouveau enflammée, de nombreuses victimes sont encore tombées et l'intercentrale a reconduit sa grève illimitée.

Où en est votre lutte?

Les deux grandes centrales syndicales sont toujours réunies en intercentrale et déterminées à repartir en grève illimitée, en phase avec la colère populaire. Les autres composantes de la société civile guinéenne se joignent progressivement aux syndicats pour enraciner encore plus solidement l'action.

Pourquoi avoir accepté de vous rendre au Congrès de notre fédération?

Tout d'abord c'est l'opportunité de venir expliquer aux 800 congressistes la réalité de la Guinée, dont les médias font peu état. C'est aussi contrer la vision misérabiliste de l'Afrique en montrant qu'il y a de vrais syndicalistes, et qu'il y a possibilité d'unifier tout un peuple autour du mouvement syndical, s'il y a unité d'action et revendications légitimes.

Qu'attendez-vous de la FSU?

Venir à votre congrès m'a donné encore plus conscience d'appartenir à une structure de solidarité qui transcende les frontières. Dans le même esprit, la venue récente en Guinée de représentants de la CSI a été un message très fort de solidarité internationale.

Québec revendicatif

Présents au congrès, Rejean Parent et Michel Sawyear, syndicalistes du Québec.



Rejean Parent, président de la CSQ, principal syndicat de l'Éducation.

Quelle est la situation sociale au Québec ?

RP : gel de l'emploi public, partenariat imposé privé-public, médecine à deux vitesses, éducation à 3 vitesses avec un projet sélectif à l'intérieur... du service public.

Comment s'organise la réaction syndicale ?

RP Face à cette politique néolibérale, nous faisons front pour la défense d'un service public de qualité: on a créé un secrétariat intersyndical regroupant des organisations représentant 230 000 personnes sur les 500 000 des services publics et couvrant les trois grands secteurs: l'éducation pour la CSQ, la santé pour la FIQ, les ministères pour le SFPQ. Et comme nous sommes en pleine campagne électorale nous aussi, nous allons interpellier les différents candidats.

Michel Sawyear, président du SFPQ Syndicat de la Fonction publique du Québec.

À quels problèmes êtes-vous confrontés ?

La précarité: 30 à 40 % des fonctionnaires sont sans sécurité de l'emploi avec des CDD; la sous-traitance au privé par exemple dans le secteur de l'hôpital et des routes; les salaires: en recul de 10 à 15 % par rapport au secteur privé comparable. Les suppressions d'emploi: 1200 par an avec l'objectif de ne remplacer qu'un départ en retraite sur deux. Ça vous rappelle sans doute des choses!

Que représente votre syndicat ?

Nous syndiquons 44 000 personnes dans la Fonction publique reconnue comme telle, travaillant principalement dans les ministères. Rappelons qu'au Québec, les enseignants par exemple ne sont pas des fonctionnaires. Aujourd'hui grâce à la collaboration intersyndicale évoquée par Rejean Parent, nous voulons créer une dynamique nouvelle et ancrer les revendications à l'échelle régionale et locale.



Quel syndicalisme pour demain ?

Bernard Thibault



C'est la première fois que vous venez à un congrès de la FSU. Quel est le sens de votre présence aujourd'hui ?

Précisons que la confédération a toujours été représentée au congrès

de la FSU. Cette année, c'est moi qui me suis déplacé, et c'est la conséquence de la multiplication de nos relations et de nos actions communes. La plus récente est celle du CPE qui a montré tout l'intérêt d'un syndicalisme rassemblé. Nous avons alors pris pleinement conscience que le mouvement syndical doit travailler à son unité pour être efficace. Par ailleurs, la FSU et la CGT ont des analyses et des engagements communs. Il était intéressant et utile de marquer le développement de nos relations. Je fais le vœu que nous progressions encore dans ce sens.

Vous avez évoqué à la tribune la question de la représentativité syndicale. Est-ce pour vous l'enjeu majeur des mois qui viennent ?

Oui, sans conteste. En préalable, j'ai un regret c'est que lorsqu'une majorité de gauche était à l'assemblée nous ne l'ayons pas convaincu de faire avancer cette question. Depuis, tous les événements ont confirmé l'importance de la représentativité syndicale des délégués du personnel. Pour ne prendre que l'exemple du conflit sur les retraites, nous avons alors dû dénoncer la légitimité d'un accord signé par d'autres. C'est une réforme d'ampleur qui doit être faite, réforme qui imposera la démocratie dans les administrations et dans les entreprises. Sans cela, ce sont les représentants patronaux qui tirent leur épingle du jeu au détriment des salariés. Le fait que le candidat de la majorité sortante a décrété de s'attaquer aux droits syndicaux est très inquiétant pour l'avenir.

Pour la CGT il est hors de question que quiconque s'en prenne au droit de grève. D'autre part, l'idée que tout salarié non organisé puisse être un bon délégué est pour nous illusoire. C'est l'inverse de nos aspirations.

Pour finir une question plus légère, quels souvenirs gardez-vous de vos années d'école ?

Mes souvenirs sont particuliers puisque je suis entré en apprentissage à 14 ans dans le cadre d'une entreprise publique, la SNCF, pour laquelle le contrat d'apprentissage avait valeur d'engagement. Ceci se passait en 1975 et j'en ai plutôt de bons souvenirs. Ceci étant, avec cette expérience, je me sens une légitimité pour dire que je ne suis pas pour qu'on banalise l'apprentissage à 14 ans. L'évolution des connaissances, des techniques exigent dans tous les métiers une hausse du niveau général des acquisitions. Le contexte est différent et les besoins en terme d'éducation ont changé.

Annick Coupé



Quel est le sens de votre présence aujourd'hui ?

La présence de l'Union syndicale Solidaires au congrès de la FSU s'inscrit pour nous dans les rapports de dialogue que nous souhaitons

entretenir avec l'ensemble des organisations syndicales. Mais pour la FSU, cela va au-delà. En effet, nous partageons, je crois, avec la FSU un certain nombre de convergences, de préoccupations communes et aussi d'engagements dans différents mouvements. La FSU, comme Solidaires, représente l'émergence de nouvelles organisations qui comptent dans le paysage syndical français, dans les mobilisations sociales et qui prouve que celui-ci ne peut rester figé à ce qu'il était il y a quarante ans comme certains le voudraient. À ce titre, nous souhaitons, au-delà des différences entre

nos deux organisations, pouvoir peser ensemble pour favoriser la construction des rapports de forces permettant des victoires revendicatives et sociales.

La représentativité est-elle, pour vous, l'enjeu des mois qui viennent ?

L'enjeu des mois qui viennent est d'abord la capacité à répondre aux attaques qui se profilent : je pense par exemple aux retraites ou à la mise en cause du CDI et du Code du travail. Mais nous sommes aussi convaincus que le dossier représentativité peut et doit bouger rapidement : cette question est maintenant posée sur « la place publique », tous les partis politiques se sont exprimés pour dire que les règles devaient être modifiées, plusieurs confédérations demandent un changement des règles... Les prises de positions se multiplient dans ce sens. Mais rien n'est encore gagné et nous devons continuer, si possible unitairement, à intervenir pour imposer de nouvelles règles réellement démocratiques, qui mettent fin à l'inégalité de traitement actuelle, à « la rente de situation » dont disposent certains. Encore une fois, il ne s'agit pas pour nous de défendre seulement notre droit à l'existence mais, fondamentalement, de construire les conditions d'une véritable démocratie sociale qui passe par le choix pour chaque salarié d'être représenté par l'organisation de son choix.

Plus personnellement, comment qualifiez-vous vos relations avec la FSU ?

Plus personnellement, comment qualifiez-vous vos relations avec la FSU ?

Nous avons maintenant suffisamment d'expérience de travail commun avec la FSU pour dire que nous avons tissé des relations de confiance importantes entre nos organisations au plan national et interprofessionnel. C'est sans doute plus diversifié au plan local. Ce travail se traduit aussi par le fait que les militants et militantes qui se rencontrent dans les mobilisations, les campagnes ont appris à se connaître et au-delà des positions de chaque organisation à se respecter.



Jean Grosset



Quel est le sens de votre présence aujourd'hui ?

L'UNSA souhaite entretenir des relations intersyndicales avec l'ensemble des organisations syndicales fran-

çaises. Quels que soient les désaccords pouvant exister entre organisations, nous considérons qu'il est important de pouvoir se rencontrer, échanger, et quand c'est possible d'avoir des démarches, des propositions, des actions intersyndicales. Cette attitude est validée par nos mandats de congrès. Nous analysons que pour défendre correctement les salariés, il est souhaitable de réaliser un rapport de force et aucune organisation syndicale française seule ne peut le réaliser.

La représentativité est-elle, pour vous, l'enjeu des mois qui viennent ?

La modification des règles de représentativité syndicale est sans aucun doute un enjeu pour l'ensemble du

mouvement syndical. Après le vote du Conseil Économique et Social, qui indique que c'est l'élection qui doit fonder la légitimité des syndicats, nous attendons du gouvernement qui sortira des urnes qu'il modifie les règles qui régissent la démocratie sociale en France. L'UNSA s'est d'ailleurs adressée aux candidat(e)s à l'élection présidentielle pour exprimer cette revendication. L'abrogation de l'arrêté de 1966 et de la loi Perben pour la Fonction publique sont des mesures urgentes à mettre en place afin que les salariés du privé et du public puissent décider librement de qui est représentatif et ne l'est pas par leur suffrage. Les règles actuelles permettent la constitution de véritables bureaucraties syndicales déconnectées des réalités ayant peu d'adhérent. Ce système favorise aussi la division syndicale.

Avec la modification de ces règles, nous souhaitons bien sûr aussi appliquer le principe majoritaire pour la validation des accords.

Nous nous retrouvons d'ailleurs avec vous et d'autres organisations syndicales dans l'observatoire de la démocratie sociale.

Plus personnellement comme qualifieriez-vous vos relations avec la FSU ?

L'UNSA est une organisation interprofessionnelle et la FSU est une organisation principalement composée d'enseignant(e)s. L'UNSA syndique donc, à l'image des confédérations, des salariés de toutes les professions. Nous ne sommes donc pas sur le même terrain que votre fédération. Par contre, nous sommes en concurrence avec vous sur le terrain de l'enseignement avec tous nos syndicats de l'Éducation. Ceux-ci dans l'UNSA côtoient des salariés du privé et ont ainsi la chance d'avoir une réflexion interprofessionnelle sur toutes les questions concernant le salariat. Mais pour nous, la concurrence n'empêche par le dialogue, le débat, et aussi comme l'ont montré les dernières manifestations de fonctionnaires, l'action intersyndicale. Quand il a fallu agir pour le retrait du CPE, naturellement nous nous sommes retrouvés en intersyndicale avec douze organisations de salariés, d'étudiants et de lycéens parce que, pour gagner il s'agissait d'unir, toutes les forces syndicales. C'est ce que nous avons fait aussi lorsqu'il a fallu combattre la réforme des retraites initiée par François Fillon.

L'appel du congrès de

À l'issue de son congrès, la FSU a lancé un appel solennel qui touche aux grandes questions sociales. Le voici dans son intégralité.



© YVES TRÉVIERS/NAJIA

La FSU fait de la lutte contre la précarité et de l'exigence de recrutements de titulaires à la hauteur des besoins un des axes essentiels de son action syndicale.

La FSU entend contribuer à construire des alternatives aux politiques aujourd'hui mises en œuvre. Elle appelle à bâtir ces alternatives autour de quelques axes centraux : éducation, services publics et fonctions publiques, protection sociale.

Maintenant et pour l'avenir, la FSU appelle à une rupture radicale avec la politique éducative actuelle et à relever le défi de la démocratisation du service public d'éducation afin d'augmenter le niveau général de formation et de qualification de tous les jeunes.

La FSU propose pour cela 10 engagements pour une vraie priorité au Service Public d'Éducation :

un service public laïque d'éducation transformé qui garantit :

la réussite de tous les jeunes ;
une véritable culture commune pour tous ;

la prévention et les réponses aux difficultés scolaires de la maternelle à l'université ;

une scolarité obligatoire portée à 18 ans et permettant aux familles de scolariser leurs enfants dès 2 ans ;

la garantie d'une véritable mixité sociale ;

une relance ambitieuse des ZEP ;
la gratuité, le développement de l'aide sociale, des bourses et des allocations d'études ;

le développement pour tous de formations initiales sous statut scolaire dans les lycées professionnels, technologiques et généraux, ce qui s'oppose à l'apprentissage ; sa survalorisation, son expansion ; aux formations alternées privées ;

le développement harmonieux d'enseignements supérieurs, fortement articulés avec la recherche, sur tout le territoire et une amélioration du taux d'encadrement des 1ers cycles universitaires ;

une urgente priorité de la recherche et une augmentation de son financement ; un service public en charge de la Formation Tout au Long de la Vie ;

le maintien et le développement de services publics et de structures laïques agréées assurant l'accompagnement à la scolarité et l'accès du plus grand nombre à l'éducation populaire, à la culture, aux sports, ...

Cela passe par :

Une forte augmentation de la part du PIB consacré, dans le budget de l'État, à l'éducation et à la recherche. Un plan pluri-annuel de recrutement de personnels statutaires pour répondre aux besoins, une amélioration de leur formation initiale et continue, le respect de leur qualification et de leurs missions, l'attribution des moyens pour développer le travail collectif, la revalorisation matérielle et morale des métiers de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Une politique nationale de péréquations assurée par l'État pour compenser les inégalités territoriales.

La FSU appelle à une politique qui assure à tous une véritable égalité d'accès aux droits fondamentaux. La consolidation et l'amélioration du rôle des services publics en

France comme en Europe sont des priorités. Les services publics jouent un rôle majeur de cohésion sociale, d'égalité entre les citoyens en mettant à la disposition de tous des biens essentiels qui ne doivent pas être pris en charge par les intérêts privés et doivent respecter les principes de laïcité. Ils doivent être développés et accessibles par tous, sur tout le territoire. Ils participent de la répartition et de la production des richesses.

Les services publics doivent reposer sur une véritable démocratie sociale, être contrôlés par les usagers, les élus, les salariés des Services Publics et les organisations syndicales avec des moyens d'action étendus. Ils en constituent en retour un des éléments moteurs.

La FSU demande l'arrêt des privatisations et des ouvertures à la concurrence, la reconstitution des conditions de véritables services publics répondant en particulier aux nouveaux besoins.

La FSU s'oppose à ce que soit envisagée une nouvelle étape de décentralisation. Elle demande que soit fait un réel bilan de l'ensemble des mesures



La FSU propose 10 engagements pour une vraie priorité au Service Public d'Éducation.

la FSU



La FSU demande l'arrêt des privatisations et des ouvertures à la concurrence ainsi que de véritables services publics.

de décentralisation mises en œuvre depuis plus de vingt ans et, dans l'immediat, que soit rendue effective la possibilité de réversibilité pour les mesures contestées, notamment le transfert des personnels et de leurs missions.

La FSU appelle au développement d'une protection sociale de haut niveau, assurant une véritable égalité et une véritable solidarité qu'il s'agisse de santé ou de retraite, et qui revienne sur les réformes imposées ces dernières années et caractérisées par l'individualisation et la marchandisation, porteuses de régressions majeures et d'inégalités

La FSU appelle à une politique ambitieuse des salaires, des pensions, de l'emploi tant dans le privé que le public. L'augmentation immédiate du SMIC et de la valeur du point d'indice pour la Fonction publique, l'ouverture de négociations sur les salaires et la reconstruction de la grille sont des besoins pour la société toute entière. Elle se bat pour le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat et sa progression pour les actifs et les retraités de la Fonction Publique.

Répondre aux besoins de service public passe par des fonctionnaires en nombre suffisant, aux niveaux de qualification appropriés dont les métiers doivent être mieux reconnus et rémunérés. Loin d'être un coût, la politique de l'emploi public qui s'impose

constituerait un facteur de relance de créations d'emplois et de réduction des déficits.

La précarité est inacceptable pour les personnels et nuit au bon exercice des missions de Service Public. C'est pourquoi la FSU fait de la lutte contre la précarité et de l'exigence de recrutements de titulaires à la hauteur des besoins un des axes essentiels de son action syndicale.

Elle combat la conception managériale de la gestion des personnels qui soumet le déroulement normal des carrières à un « mérite supposé » et remet en cause les statuts.

La FSU appelle à l'extension des droits et libertés, à la lutte contre toutes les discriminations, contre le racisme, la xénophobie et le sexisme sous toutes ses formes. Elle s'oppose résolument à la répression et la criminalisation des mouvements sociaux. Elle exige l'arrêt des expulsions des enfants et des jeunes scolarisés et de leurs familles et une régularisation massive des sans papiers. Elle dénonce les politiques du tout sécuritaire qui privilégient la répression et l'incarcération plutôt que l'éducation particulièrement vis-à-vis des jeunes les plus en difficulté. La FSU appelle à une réforme immédiate des règles régissant la représentativité et le dialogue social en la fondant sur une représentativité déterminée par le vote librement exercé par les salariés et sur le prin-

cipe d'accords dont la validité reposerait sur la signature d'organisations représentant une majorité des salariés concernés. Elle appelle à la défense et à l'amélioration de tous les droits syndicaux. Elle s'opposera à toute limitation du droit de grève. C'est autour de ces axes précisés et développés dans les textes votés par son congrès que la FSU mènera ses luttes et interviendra dans le débat public.

Sur toutes ces questions tout comme sur l'avenir du syndicalisme, elle appelle l'ensemble du mouvement syndical sans exclusive à débattre et travailler ensemble pour échanger les points de vue et construire des convergences et des actions communes. Elle prendra toutes les initiatives dans ce sens.



La FSU appelle à l'extension des droits et libertés, à la lutte contre toutes les discriminations, contre le racisme, la xénophobie et le sexisme sous toutes ses formes.

Le Musée de l'Homme se relève

Parties ses collections d'objets ethnographiques vers le Quai Branly en 2006 et passé le séisme de la dépossession, le Musée de l'Homme se



relève. C'est autour d'une collection de préhistoire parmi les plus prestigieuses au monde, et de fonds concernant l'anatomie, l'environnement ou encore la découverte du Globe, que s'organise sa reconquête. De nombreux trésors enfouis depuis des années sont remis à jour et exposés. Pendant le projet de rénovation qui durera cinq ans, des opérations de préfiguration sont programmées dans les galeries. Dès le 14 février, *La grande saga de l'homme ouvre ses portes avec L'homme exposé*. D'une vitrine à l'autre, les frontières s'effacent. Nos préjugés sur les relations et la parenté entre les types humains tombent : nous avons tous une origine commune. Afin de marquer l'esprit du visiteur sur la diversité et l'unité de l'espèce humaine, trois crânes sont présentés : celui de l'homme de Cro-Magnon, archétype de l'Homo Sapiens (33 000 à 25 000 ans), celui de Descartes, philosophe du XVII^e siècle (1596-1650), celui enfin d'une vedette d'aujourd'hui, le footballeur Lilian Thuram, champion du monde avec les bleus en 1998 (scanner de janvier 2007). La 2^e partie de la saga, programmée en 2008, portera sur *la conquête de la planète*.

Musée de l'Homme
Palais de Chaillot Paris
www.mnhn.fr/museum/office/transverse/transverse/accueil.jsp

Huguenots, les chemins de l'exil

Le Deutsches Historisches Museum de Berlin cherchait un partenaire français pour coproduire une exposition présentant l'immigration huguenote française vers les états allemands au XVI^e siècle. Le département de la Moselle s'y est engagé. Ainsi est née cette exposition historique et artistique. Les habitants du pays messin furent touchés de près par la Réforme, entérinée en 1517 par la publication des thèses de Luther. Les tableaux content l'histoire des protestants calvinistes chassés de France et tout particulièrement de Moselle (70 % de la population protestante quitte Metz après la révocation de l'édit de Nantes). Contraints d'abjurer leur foi, ils fuient vers Berlin et le Brandebourg. La diffusion des idées de la Réforme et son développement dans la région de Metz forment le premier volet de l'exposition ; l'autre



© J.-C. KANNY - CDT Moselle

partie se situe à Berlin, retraçant l'apport des huguenots sur l'administration et la vie culturelle. Le parcours est illustré par 170 objets issus des collections publiques françaises et allemandes. Après la version

berlinoise présentée en 2005/6, la version française est visible jusqu'au 10 mars 2007.

Temple neuf
57000 Metz
Tél. : 03 87 37 83 06

2006, la baisse des ventes du disque continue



© NMAA

En 2006, selon le syndicat des éditeurs de disques, la baisse du chiffre d'affaires du secteur du disque aura atteint 10,7 % en valeur et 26,6 % en unités vendues par rapport à 2005. Et rien ne se présente pour contrer la tendance. Si l'augmentation des ventes de musique des téléphones portables et des ventes en ligne est considérable (respectivement + 42 % et + 44,6 % par rapport à 2005), elle ne compense pas les pertes cumulées du secteur depuis 2002. Seule la musique classique tire son épingle du jeu grâce au record de ventes des intégrales Mozart (la meilleure vente pour le classique) et de Bach. La nouvelle loi interdisant le téléchargement semble donc bien inefficace, voire inutile.

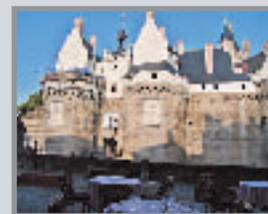
Le livre se e-commercialise

Internet touche la culture, c'est donc vrai pour le livre. On s'y informe sur la sortie des livres, on y lit les

critiques et on franchit le pas de l'achat depuis son ordinateur (4,5 % du chiffre d'affaires de l'édition en 2006). Parmi les grandes surfaces du livre, la Fnac voit ses clients acheter les livres davantage en ligne (1/4 des ventes en ligne) qu'en magasin (19% des ventes).

Les petits libraires ne cachent pas leur inquiétude : le mode de vente par internet privilégie en effet les livres à fort budget de promotion au détriment du succès critique. Elle réduit la diversité et favorise les "grandes productions".

Les ducs retrouvent leur château



Après quinze ans de travaux et trois ans de fermeture, le château des ducs de Bretagne à Nantes rouvre ses portes le 9 février sur 800 objets de collection retraçant l'histoire de la région. On y découvre l'importance du commerce des négriers, les luttes de la maison de Bretagne pour son indépendance ou encore le désastre du bombardement de la ville par les alliés à la fin de la seconde guerre mondiale. Nocturnes exceptionnelles en février les vendredis et samedi jusqu'à 22 heures.
www.chateau-nantes.fr

Théâtre nouvelle génération

L'amour du texte, une troupe pléthorique et collective dans la mise en scène, une liberté de ton qui préfère les émotions aux cohérences : voilà un nouveau théâtre, enfin représenté à Paris par trois jeunes compagnies.

Prochaines représentations

Les *Histrions* de Marion Aubert par la Compagnie *Tire pas la nappe* : les 16 et 17 février au Théâtre de Cavaillon, du 13 au 15 mars à l'Espace Malraux de Chambéry, du 20 au 24 mars au MC2 Grenoble, du 27 au 30 mars au Centre Dramatique Régional de Tours, les 4 et 5 avril à Equinoxe de Chateauroux, les 18 et 19 avril au Théâtre de Nîmes, du 2 au 4 mai au TNBA - Bordeaux, les 11 et 12 mai à La Faïencerie-Théâtre de Creil, du 22 au 25 mai au TNP de Villeurbanne.

Le pays lointain de Jean-Luc Lagarce par la Compagnie Les Possédés : du 19 au 27 avril, au Théâtre Garronne-Toulouse et les 15 et 16 mai, au Théâtre Firmin Gémier-Antony (92)



La compagnie *Tire pas la nappe* dans une pièce-manifeste de Marion Aubert *Les Histrions*.

Avignon ne leur a pas fait de propositions. Mais les scènes parisiennes, après avoir prudemment observé ce qu'il se passait en province, les ont programmés cette saison. C'est qu'il s'agit assurément d'une nouvelle expression du théâtre français. Ce sont de jeunes compagnies qui les portent et leurs points communs sont nombreux : collectivité du travail de création et de mise en scène d'une troupe pléthorique, prédominance de l'écrit, un écrit exubérant et parfois grotesque. Et peut-être aussi une vénération partagée pour l'auteur de théâtre prématurément disparu, Jean-Luc Lagarce. La compagnie *Tire pas la nappe* est la plus ancienne de ces jeunes troupes. Les pièces sont écrites par Marion Aubert, et sa dernière, présentée au théâtre de la Colline est déjà presque un manifeste. Son nom ? *Les Histrions*. On se doute qu'il s'agit dans cette pièce d'une explosion de mots, de situations et d'émotions, loin des cohérences classiques, mais totalement histrionnesque, porteuse d'un sens qui doit plus au tactile des mots qu'à l'analyse philosophico-sociolo-politique d'un monde et de la société. L'humain y est bien au premier plan, dans une profusion jubilatoire d'effets théâ-

traux. On a parfois l'impression de revenir aux sources du théâtre, quelque chose comme un tréteau posé là où les comédiens ont croisé du monde.

Du texte avant toute chose

Pour en arriver là, Marion Aubert et ses amis ont d'abord eu la chance d'une résidence de trois ans au Théâtre national de Montpellier. Et celle aussi de rencontrer Jean-Luc Lagarce qui a pris le risque de publier une inconnue. Deux autres troupes, parisiennes celles-là et déjà ancrées dans le milieu, ont également séduit cette saison. *D'Ores*

et déjà, par une magnifique interprétation du *Baal* de Brecht dans cette seconde salle de l'Odéon que sont les Ateliers Berthet. Ils ont l'avantage d'avoir parmi eux un jeune homme de 25 ans qui s'appelle Louis Garrel, fils et petit-fils de Maurice et Philippe.

Les *Possédés* ont eux aussi un passé très parisien puisque les fondateurs se sont rencontrés au cours Florent. Il y a plus de dix ans de cela. Cette année, ils ont enfin pu accéder aux salles de renom avec notamment, au théâtre de la Bastille, une pièce de... Jean-Luc Lagarce, *Le pays lointain*.

JACQUES MUCCHIELLI



L'année Jean-Luc Lagarce

A l'occasion du cinquantenaire de la naissance de Jean-Luc Lagarce, les éditions "les solitaires intempestifs" organisent un certain nombre d'événements jusqu'en début 2008 : spectacles, lectures, rencontres, parutions. Ainsi en janvier 2007, le Théâtre du Marais propose "Trois récits" et "Retour à la citadelle" (2 créations) et "Juste la fin du monde". Dans ces pièces, Lagarce regroupe les sujets récurrents de son œuvre. Trois sujets principaux : la famille, le pouvoir et la disparition (l'absence ou la mort). Dans « Trois Récits », c'est de disparition qu'il est question essentiellement.

L'architecture au service

Le siècle a changé, les musées aussi. Avec l'inauguration du musée Fabre de Montpellier, le 4 février dernier, c'est bien une nouvelle génération de bâtiments d'art qui a vu le jour. Signé par le cabinet bordelais, Brochet-Lajus-Pueyo qui a fait de l'exercice sa spécialité s'associant à l'architecte Nebout de Montpellier.

À première vue, si l'on suit le chemin du musée montpelliérain, il s'agit avant tout de faire revivre des musées qui s'ennuyaient de n'avoir guère changé depuis leur création au XIX^e siècle.



Le nouveau mur de verre du musée Fabre.

En fait, la restructuration des bâtiments existants et de deux bâtiments mitoyens, l'ancienne bibliothèque et un collège des Jésuites du XVII^e siècle

signe un musée dont la superficie a triplé. Il a fallu quatre années de travaux et pas des moindres, creuser sous les cours, démolir des aménagements défigurants, agrandir, couvrir une cour devenue atrium, pour parvenir à une circulation fluide et cela sous l'œil attentif des architectes des bâtiments de France.

Contrairement à la pratique des années 90, ce nouveau musée qui préfigure ceux du XXI^e siècle est moins un orgueilleux dessin d'architecte qu'un travail guidé par la muséographie. On sert les collections avant tout. « *Ce musée du XXI^e siècle ne s'impose pas comme une écriture d'architecte. L'architecture utilise ici la qualité des lieux. À partir des besoins, et pour retrouver les volumes et les espaces, on démolit, on ajoute. Pour l'œuvre de Courbet, par exemple, nous n'avons pas assez d'ampleur, alors nous avons ouvert et cassé* » explique l'architecte Olivier Brochet.

Il insiste sur cette pratique architecturale : « *Le musée du XXI^e siècle est un lieu au service d'un programme, au service des œuvres. Rien de démonstratif en matière d'innovation* ».

L'Orangerie aussi

Ce fut le cas à l'Orangerie, musée rénové en 2006 par le même cabinet d'architectes bordelais autour des Nymphéas dont Monet avait fait un don au musée, assorti de recommandations aujourd'hui respectées. C'est le cas au musée Fabre, cela se vérifiera aussi avec la même équipe d'architectes au musée de l'Homme en 2012 où l'enjeu est de mettre en relation les collections avec le public et les chercheurs.

Retrouver les splendeurs passées, reconstituer les bâtiments dans leur enveloppe originelle, établir des correspondances entre espaces et muséographie. Belle leçon d'humilité à l'heure où l'œuvre d'architecture s'impose souvent par le spectaculaire. Grand pourfendeur des pratiques de la génération antérieure, l'architecte François Roche, réalisateur du musée de Bangkok a des mots durs pour poser la polémique : « *On voit effectivement naître partout les mêmes bâtiments bunkérisés, symptomatiques de la globalisation. Ces architectes ne perdent pas leur temps à comprendre la complexité économique, politique, topographique, chimique d'une situation donnée* ». Toujours dans le respect des collections, le musée Fabre, qui accueille aujourd'hui 36 toiles de Soulages (voir ci-contre), a donc une extension comportant une façade toute de verre qui s'illumine la nuit.

L'art du XXI^e siècle

Pour l'art du XXI^e siècle, fait d'installations, de vidéos, de lumières et de sons, la question de l'architecture des musées peut se reposer. En fait, là encore, on trouve les deux attitudes. D'un côté des musées où l'objet architecture finit par l'emporter sur les objets exposés, notamment auprès des médias. C'est le cas des fondations Guggenheim, Cartier... ou

Bonjour Monsieur Soulages

La visite du Musée Fabre aboutit à l'art du XX^e siècle reconnaissable à ses parois blanches de peinture, grises de béton brut et translucides de verre. Cet environnement, écrin de lumière, sied parfaitement aux peintures de Pierre Soulages dont l'œuvre mondialement connue invite à s'immerger dans « l'outre-noir ». Le peintre contribue à une part considérable de l'attrait international du musée avec son exceptionnelle donation de vingt tableaux et un prêt de 16 autres.

La rénovation d'un musée d'art n'a rien d'anodin, l'impact sur la ville voire sur la région est puissant. On touche au sym-



bole. Une ville ou une agglomération qui peut se prévaloir d'un riche musée irradie de dynamisme et de bonne santé, entre dans son rôle de préservation et de valorisation d'un patrimoine de qualité. Alliée à l'État, au Département, à la Région, elle donne de précieux outils au grand public et surtout aux nouvelles générations d'écoliers, de collégiens, de lycéens.

du musée du XXI^e siècle

L'entrée du musée Fabre, signée par Daniel Buren.

© YVES TREVIERS/NAJA

du futur Beaubourg de Metz. De l'autre des constructions minimalistes, ces « bunkers » dont parle François Roche, et qui sont souvent retenues pour les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC). Le philosophe Yves Michaud les décrit comme un « *cube blanc où sont montrées les œuvres dans la lumière. On y case des écrans, des installations lumineuses et sonores. Du coup, face aux écrans, le visiteur zappe...* »

Bien différente fut la construction de Beaubourg dont Renzo Piano, le co-auteur disait, « *la première étincelle de culture, c'est de rendre les gens curieux. Le premier succès du Centre Pompidou, c'est d'éliminer le côté intimidant.* » La porte passée, la surprenante façade s'efface au profit des multiples activités artistiques et ludiques du centre. Le Musée Fabre prend ainsi un caractère exceptionnel : au respect des œuvres se joint le respect des visiteurs qui se sentent chez eux, l'accueil des scolaires est privilégié et le multimédia sert la mise en valeur. Et les budgets intègrent le fonctionnement et les acquisitions, histoire d'éviter un nouvel endormissement...

PAULINE RIVAUD

3 questions à Michel Hilaire, « 4 000 papiers de Raphaël à Matisse »

Comment définiriez-vous l'attrait du musée Fabre ?

C'est un musée qui s'adresse aux amateurs de peinture. Ce musée, c'est avant tout l'histoire de donations, d'émotions. La force du musée réside dans l'esprit des collectionneurs Fabre, Valedau et Bruyas, aujourd'hui Soulagés. Le musée n'a pas la prétention d'être encyclopédique mais j'ai souhaité renforcer les artistes déjà présents et marquer le visiteur avec des ensembles très cohérents. Les salles conçues autour de la personnalité de Courbet, Delacroix, Bazille... expriment le rayonnement de ces artistes sur d'autres. Ce qui est passionnant, ce sont les correspondances entre les toiles, d'un artiste à un autre, d'un pays à l'autre. Ces influences aident à comprendre un courant artistique.

et cette pensée a primé pour l'organisation des œuvres. Appelées à changer au gré des expositions, des prêts, les salles du XX^e siècle présenteront les œuvres en rotation. Autres œuvres exposées en rotation mais là pour des raisons de conservation : le fonds exceptionnel de dessins du musée sera présenté dans une salle conçue spécialement.

Quels sont les budgets ?

De 2003 à 2006, nous avons eu 2,8 M€ pour la restauration des œuvres et 3,2 M€ pour les acquisitions. En 2007, ce sera respectivement 500 000 € et 200 000 €. Le budget des expositions a été multiplié par trois, de 300 000 € nous sommes passés à 920 000 € pour l'année 2007.

Y aura-t-il une politique de grandes expositions ?



© YVES TREVIERS/NAJA

Michel Hilaire, conservateur en chef du patrimoine, dirige le musée Fabre de Montpellier depuis 14 ans.

Oui, bien sûr. L'exposition inaugurale se fait autour des choix du marchand d'art Jean Fournier, collectionneur passionné, protecteur d'artistes de son temps qu'il a cherché à faire connaître dans sa galerie à Paris. En automne 2007, ce sera la rétrospective Fabre. En 2008, est programmée la grande exposition Courbet, inaugurée par Orsay, après Montpellier, elle ira à New-York.

Anne-Sophie Pic, elle a pris en main les destinées du Relais et Château Pic à Valence en 1999, lui conservant ses deux étoiles. A 37 ans, elle devrait décrocher cette année la troisième.

Parmi vos objectifs, il y a celui d'obtenir une troisième étoile au Michelin ?

C'est symbolique, mon grand-père a eu 3 étoiles en 1934, mon père a eu 3 étoiles en 1973. Puis, nous l'avons perdue en 1995. Vous comprenez à quel point je peux y être attachée.

La rumeur publique soutient que vous l'obtiendriez cette année, devenant ainsi la seconde femme à avoir jamais atteint ce niveau. Quelle serait votre réaction si tel était le cas ?

Beaucoup de bonheur ! C'est une des plus belles récompenses que l'on peut obtenir. C'est la récompense du travail de toutes nos équipes toutes ces dernières années.

Certains chefs ont préféré rendre leur(s) étoile(s), source de trop de pression. Qu'en pensez-vous ?

Le plus difficile est d'avoir un équilibre. Cet équilibre je le puise dans ma famille, et cela me donne beaucoup d'énergie. La pression est indéniablement présente, mais les guides ne nous l'imposent pas forcément. Il arrive aussi que nous nous l'imposions ; cela ne doit pas devenir une obsession, il faut arriver à garder un équilibre et ne pas sacrifier sa vie privée.

Il y a beaucoup moins de femmes que d'hommes dans la restauration, et encore moins dans la gastronomie. Pourquoi ?

Ce métier exige des horaires compliqués et souvent plus difficiles à gérer pour une femme avec une famille. À un moment donné, il faut faire des choix et accepter certains sacrifices, et je comprends que les femmes n'aient pas envie de rentrer dans cet engrenage.

Vous semble-t-il qu'il soit plus difficile à une femme qu'à un homme de s'imposer au niveau auquel vous êtes parvenue ?

Anne-Sophie Pic une « chef » très étoilée



© SCHAFF

Non ce n'est pas plus difficile pour une femme que pour un homme, c'est simplement différent : une femme voudra parfois plus justifier sa place. Moralement ce sera peut-être plus difficile, alors il faut être bien entourée et soutenue, ce qui est mon cas puisque j'ai mon mari à mes côtés.

Vos créations culinaires sont l'occasion d'une grande concentration. Comment travaillez-vous, qu'est-ce qui vous inspire ? C'est un travail de réflexion en amont, par rapport aux choix des produits, des saisons, puis d'associations de saveurs. Lorsqu'une idée me vient en tête, la trame se construit progressivement par des essais, que l'on goûte puis réajuste et corrige pour arriver au résultat final. La trame se construit plus en dehors de la maison, dans le calme et la sérénité.

Vous reconnaissez-vous dans le parallèle que font parfois les critiques entre artistes et grands chefs ?

Oui, c'est flatteur pour les chefs, la cuisine est devenue un art à part entière car il sollicite tous les sens. Chaque chef est artiste à sa manière puisque chacun a une sensibilité propre qui ressort dans sa cuisine.

Pourquoi avez-vous créé une brasserie, une boutique de vins, une gamme de vins avec la maison de négoce Chapoutier ?

C'était notre volonté, celle de mon mari et la mienne, de remettre en état les vignes de mon grand père, en appellation Saint Péray, et ainsi de redonner vie au berceau de notre famille. Nous nous sommes donc associés à notre ami Michel Chapoutier, une des plus belles maisons de la vallée du Rhône, qui avait envie de vivre avec nous cette aventure.

De plus il y a une implication de nos sommeliers dans l'assemblage du Saint Péray.

Quel avenir pour la haute gastronomie si elle n'est pas viable en elle-même ?

Les maisons comme les nôtres font partie du monde du luxe. Nous sommes semblables à ces entreprises qui, parallèlement à la haute couture, proposent le prêt-à-porter. Forts de cette idée, nous avons créé il y a plus de 10 ans un bistrot qui jouxte le Restaurant gastronomique, et propose des prix plus doux. C'est l'assemblage de ces deux éléments qui nous permet de vivre. Il me semble que la haute gastronomie n'a jamais été aussi créative. On le voit tous les jours, beaucoup de jeunes chefs motivés n'ont pas peur de s'installer.

ANNE-SOPHIE PIC

La rumeur prétend avec insistance qu'Anne-Sophie Pic décrocherait sa troisième étoile au Michelin cette année. L'héritière de la Maison Pic à Valence, deviendrait ainsi la seconde femme à avoir jamais obtenu une telle distinction après Eugénie Brazier à Lyon, en 1933. AS Pic, comme on la surnomme en cuisine, perpétue la réputation d'un restaurant fondé en 1889 par son arrière grand-mère.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PIERRE MAGNETTO

10^{ème}
anniversaire

Parrainez ici un projet de là-bas

Où 75 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.
 0,27 € par jour à votre charge, c'est ce que vous coûtera votre parrainage.
 Leur projet, c'est le vôtre, ils comptent sur vous.



Projet et Action a fait des choix

Pas de misérabilisme.

Pas d'assistance. Nous initiions des partenariats avec une forte participation des villageois.

Pas de spécialisation. Les besoins sont parfois très différents d'un village à l'autre.

- Des réalisations utiles définies en fonction des priorités des villages pour créer les conditions d'un vrai développement.
- La connaissance des villages et l'amitié des villageois.
- Des frais de fonctionnement en France limités à moins de 5% de notre budget.

Avec 20 € par mois seulement (déductibles à 80% de vos impôts) vous pouvez sauver des vies et participer au développement de 50 villages dans le sud de Madagascar. En parrainant ce projet, il deviendra le vôtre. Créez à vous, 45 000 villageois dont 30 000 enfants seront "rédoublés" pour avancer sur la voie du développement. Vous recevrez votre dossier de parrainage avec des photos, des témoignages. Régulièrement informé, vous suivrez de près la bonne réalisation des projets. Là-bas, ils vous attendent, devenez acteur de leur développement, avec eux.

Réalisations 1987- 2005 > 26 puits, un centre de soins > 3 marchés ouverts, un hangar à sales polyvalentes > Une maternité > 2 maisons des parents (clubs de stockage)
 > Un grand centre de soins (centre de pédiatrie, médecine générale) > Centre de formation et d'alphabétisation > Réseau de centres d'alphabétisation > 11 Bureaux scolaires > Marchés de stockage et de maraichage, échel de rapatriement > Travaux de l'agriculture (une escarabasse de riz, de 4 machines à coupe, le démarrage d'un élevage porcin et l'échelle de semences)
 > Hébergement maraichers > Travaux de réhabilitation des routes d'agriculture > Centre d'alphabétisation des adultes > Formation à la fabrication de papier artisanal et création d'un atelier > Un collège et un lycée > Création de deux bibliothèques > Espaces > Deux écoles primaires publiques > Deux écoles (publiques) en centre de soins > Trois centres d'alphabétisation créés à l'été.

Projets 2006 et 2007

> 3 écoles primaires publiques > Un centre d'alphabétisation pour le collège > Une maternité > 8 centres de soins > 6 puits > 4 centres de stockage > 7 sales polyvalentes > Centres d'alphabétisation

Nom (Mme/Mlle/M.).....
 Prénom.....
 Adresse.....

 Code postal.....
 Ville.....
 Tél. (bureau).....
 Tél. (domicile).....

Coupon à retourner accompagné de votre chèque à
Projet Action - BP 23 - 93101 Montreuil cedex

Oui, je désire parrainer votre projet du sud de Madagascar
 et je fixe le montant de ma participation mensuelle (pendant trois ans) à :
 20 € 25 € 30 € 40 € 50 € Autre montant

Je joins un chèque de ce montant correspondant à mon premier mois de parrainage.
 Je recevrai mon dossier de parrainage par retour.

Je ne peux pas parrainer ce projet pour le moment mais je vous envoie un don de :
 10 € 20 € 50 € 100 € 150 € 200 € Autre montant

Envoyez-moi seulement une documentation complète sur Projet et Action.
 Je joins dans ce cas un chèque de 5 € pour frais.



